

EXHORTATION

A LA

4408.c
2

REPENTANCE,

ADRESSE'E

K

A Monsieur MICHEL DAVID Ministre,
par Monsieur RENOULT, Chapelain
de sa Grandeur My Lord Duc d'Ormond,
& Pasteur de l'Eglise Françoisse qui s'as-
semble à Kilkenny en Irlande : Pour servir
de Réponse à tous les Libelles diffamatoires
que ledit Monsieur David a fait & fera
imprimer contre ledit Monsieur Renoult &
son Troupeau.

O U V R A G E

Dont la Lecture fera voir jusqu'à quels excez se
portent ceux qui font de la Religion la
servante de leurs passions.

*Il ne se peut faire qu'il n'arrive des scan-
dales : Toutefois malheur à celui par qui ils
arrivent. Luc 17. vers. 1.*



A L O N D R E S,

L'AN de Grace 1711.

ИСТИНА

REPORT

ADP 2211



U. S. N. O.

Donc à l'heure même où j'étais dans le train, j'étais dans le train de la révolution.

It is a very old book, and it is very old.

ALOMDRE

U. S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE



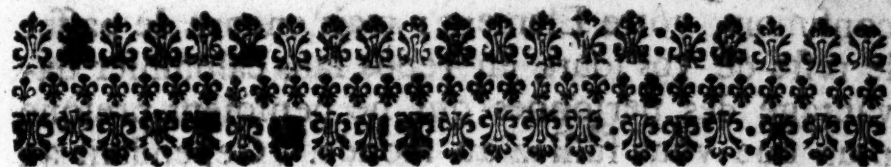
EX

Adre
Mir

Mong



que n
faire
rez to
je ne
ou d'u
n'auro
se con
Je
avait
avait
gemes
non f
voul



EXHORTATION

A

La Repentance,

Adressée à Monsieur MICHEL DAVID,
Ministre, par Monsieur RENOULT, &c.

Monsieur & très-cher Frere en Jesus Christ.

C'EST avec une très-sensible douleur, que j'apprens par l'impression d'un quatrième Libelle qui paroît sous votre nom, contre mon Troupeau & moi, que rien n'a été jusqu'à présent capable de vous faire rentrer en vous même, & que vous perséverez toujours dans une haine implacable, indigne, je ne dirai pas seulement d'un Ministre de Christ, ou d'un Chrétien, mais même d'un homme qui n'auroit que les seules lumieres de la nature pour se conduire.

Je croiois que la derniere maladie, qui vous avoit conduit jusques sur le bord du Tombeau, vous avoit inspiré une sainte & salutaire fraieur des jugemens de Dieu, & vous avoit fait former le dessein, non seulement de reparer le tort que vous avez voulu faire à plusieurs honnêtes gens depuis tant

d'années que vous avez fait du trouble & de la confusion, vôte Element : mais encore de passer le reste de vos jours en repos sans calomnier davantage des personnes qui ne pensoient presque plus que vous fussiez au monde. Cependant au lieu d'avoir pris ce parti si convenable à vôte caractère, & si necessaire pour le salut de vôte ame, il semble que vous ne vous soiez mis au lit, que pour vous delasser, & pour reparer vos forces épuisées par tant de veilles employées à coucher sur le papier toutes les horreurs que vous avez fait imprimer en Anglois contre nôtre Troupeau & contre moi ; plutôt que pour faire vôte paix avec un Dieu, par le sacré nom duquel vous avez confirmé les plus insignes impostures.

Vous vous relevez possédé d'une nouvelle fureur. Et non content de nous avoir decriez parmi les Anglois par plusieurs Libelles imprimez en leur Langue, vous en debitez un nouveau en François, que vous adressez *A tous les fideles Pasteurs des Eglises Françoises recueillies dans les Roiaumes de la Grande Bretagne & d'Irlande.* Et dans ce Libelle vous nous representez encore comme des monstres, qui ne meritent que d'être exterminés.

Est-ce donc ainsi, Monsieur & très-cher Frere, que vous avez écouté la verge & celui qui l'a assignée ? Est-ce donc là le fruit des Reflexions que vous avez dû faire dans vôte lit d'infirmité ? Est-ce donc là l'exemple que vous ont donné depuis vôte séjour à Dublin, ces deux fideles Ministres du Seigneur, sur le Tombeau desquels les honnêtes gens répandent encore des larmes ? Quoi, Monsieur, cette mort, cette impitoiable mort qui est venue les ravir à leur Troupeau, au milieu de leur carriere, ne vous a pas porté à faire reflexion qu'étant au terme de la vôtre, vous ne pouviez vous flatter, comme la jeunesse, qui s'abuse souvent

de leur survivre long-tems? Cette mort si édifiante qu'ils ont faite, ne vous a point touché, ni inspiré les sentimens d'une véritable repentance? Témoin aculaire d'un deuil general, qui auroit attendri les rochers eux mêmes; avez vous pu conserver un cœur de bronze, & vous empêcher de dire, ' *Helas ! Qu'est-ce que de nôtre vie ?* A ' *quoi se terminent tant de veilles qui m'épuisent,* ' *tant de dépenses que je fais, tant de voiajes* ' *& d'Apels de Cour en Cour qui me ruinent,* ' *tant de troubles & de travaux qui m'acablent,* ' *tant de Libelles que je debite sous le manteau ;* ' *& tout cela pour satisfaire, non pas ma ven-* ' *geance, puis qu'on ne m'a fait aucun mal, mais* ' *ma haine & mon envie, ou la malheureuse in-* ' *clination que j'ai pour le trouble ?* Le tombeau ' *ne va-t-il pas bien tôt être l'écueil contre lequel il* ' *faudra que toutes mes passions viennent se briser ?* ' *Mon grand âge & mes infirmités frequentes ne* ' *ne me l'annoncent-ils pas ?* Après cela ne me ' *faudra-t-il pas comparoître devant un Juge, du-* ' *quel je ne pourrai plus en appeller, & qui me* ' *jugera selon mes œuvres ?* Avec quelle assuran- ' *ce pourai-je comparoître devant lui si la haine* ' *qui me mine, si l'envie qui me ronge, ou les* ' *autres passions qui me portent à décrier, à noir-* ' *cir, à déchirer mon prochain, m'accompagnent* ' *jusqu'à son Tribunal, & y deviennent mes pro-* ' *pres accusateurs ?* *Les menteurs ne sont-ils pas du* ' *nombre de ceux qui doivent être jettés vifs dans* ' *l'étang ardent de feu & de souffre ?*

O mon Cher Frere, plût à Dieu que cette pensée vous fût venue dans l'esprit, & qu'elle eût fait de vives impressions sur votre cœur, lors que sous vos yeux la mort fit la triste & lamentable Moisson dont je viens de parler. Il n'y a point d'honnête homme qui se plaise à se voir en bute

à tous les traits que la haine ou l'envie d'un ennemi à qui rien n'est sacré peuvent lancer contre lui. Mais pourtant ce qui m'a le plus touché en vous voyant ainsi dechainé contre moi, a été de voir que pour mieux procurer ma perte & celle de ma famille, vous sacrifiez par un aveuglement extrême, le salut de votre propre ame. Et voila encore ce qui m'afflige infiniment aujourd'hui. Ce n'est pas le nouveau Libelle que vous debitez qui outre mon cœur : Je suis tres-persuadé que parmi les gens d'esprit, la seule lecture de l'ouvrage me justifiera assez : il ne faut pour bien juger de l'Autheur & du Libelle, que jetter les yeux sur la premiere ligne, où vous m'accusez d'avoir Prêché que *l'Alcoran est bon*, & qu'on doit l'approuver, excepté une petite histoire d'un oiseau qui s'envola. Quand les honnêtes gens lisent cela, ils s'imaginent que c'est quelque conte de Fées, dont on veut les divertir ; ou que c'est là quelque production de Bedlam. C'est la verité. Je suis fâché de vous le dire : Mais ce qui me penetre d'une vive douleur, c'est de voir en vous une fatale perseverance dans le peché & dans le scandale, laquelle vous expose continuellement à la perte de votre salut. J'en afflige mon ame ; & suivant les Preceptes de Jesus Christ nôtre divin Sauveur & Maître, qui nous ordonne de prier pour ceux qui nous persecutent, & qui même nous en a donné l'exemple, en demandant grace pour ses bourreaux, par autant de bouches qu'ils lui avoient ouvert de plaies. Il ne se passe point de jour que je ne lui demande misericorde pour vous, aussi bien que pour moi, & la grace d'une veritable conversion. Et comme ce même Sauveur ne nous recommande pas simplement de prier pour nos ennemis, mais de leur faire du bien, j'ai resolu pour satisfaire à cet indispensable devoir, de ra-

her de
le rep
en Die
sans do
vous d
est de n
malade
donner
maladi
les leur
où vou
de ; v
elle eff
mal ;
parfait
delire
J'en ju
pas inc
C'est l
cette l
plait,
servat
avez c
les pr
plume
m'est
veiller
bien c
louier
un de
Minist
reste à
pre p
conno
quelq
les,
après

her de vous inspirer les sentimens d'une veritable repentance. Si j'y reussis, je me feliciterai en Dieu d'avoir sauve une ame de mort. Vous savez sans doute aussi bien que moi tout ce que je puis vous dire sur ce sujet. Mais, Monsieur, il en est de nous comme des Medecins. Quand ils sont malades, il faut d'autres Medecins, qui leur ordonnent des Remedes. Clairs voians dans les maladies d'autrui, ils sont souvent aveugles dans les leurs. Voila, Mon cher Frere, le triste état où vous vous trouvez. Vous êtes infiniment malade; votre ame a reçu un nombre infini de coups; elle est aux abois; & vous ne sentez point son mal; au contraire vous la croiez, ce semble, en parfaite santé, comme ces malades qui dans le delire se croient sains. Funeste & déplorable état! J'en juge que le mal est extrême, mais peut être pas incurable. Essayons donc d'y apporter remede. C'est là, Monsieur, ce que je me propose dans cette Lettre, que vous me permettez, s'il vous plait, de donner au Public, pour servir de preservatif contre toutes les impostures dont vous lui avez déjà fait present en différentes Langues, dans les premiers Ouvrages qui soient sortis de votre plume. En travaillant à votre conversion, il m'est permis & même ordonné par l'Ecriture, de veiller à la conservation de ma reputation aussi bien qu'à celle de ma vie. Vous même devez me loier en cela; car vous nous direz bien tôt dans un de vos écrits que je vais faire paroître, *qu'un Ministre de Christ ne doit pas souffrir qu'aucune tache reste à sa reputation.* Ainsi donc suivant votre propre principe, afin de desabuser ceux qui ne nous connoissant pas bien tous deux, pouroient porter quelques jugemens sinistres, en lisant vos Libelles, capables de me nuire, ou à ma posterité après moi; autant que pour vous couvrir, s'il est

est possible, d'une confusion salutaire qui vous
fasse rentrer en vous même. J'espérerai d'abord
à vos yeux, & aux yeux du Public en abrégé, la
conduite scandaleuse que vous avez tenue depuis
plusieurs années à l'égard de nôtre Troupeau &
de moi, afin que dans l'irregularité de cette con-
duite, vous puissiez découvrir vôtre mal, & le
Public nôtre innocence. 2. Je tâcherai de vous
faire sentir l'énormité des scandales que vous
avez donnez, & le grand danger auquel cela ex-
pose vôtre ame. 3. Pour conclusion je vous
exorterai à revenir d'un si étrange égarement, à
demander pardon à Dieu, & à donner satisfaction
au prochain.

1. Pour ce qui est de la conduite que vous avez
tenue à Kilkenny, je vous declare que je ne par-
lerai ici que de ce qui a un fidele raport à nos
affaires & est notoire. A Dieu ne plaise que j'aie
déterrer aucun vice secret, ni même publier au-
cun de ces tristes effets de la fragilité humaine,
qui ne font tort qu'à ceux qui s'en rendent cou-
pables. S'il y en avoit aucun qui fût venu à ma
connoissance, bien loin de le divulguer, je le
couvrirois d'un éternel silence. Il n'y a que de
très-méchans Chrétiens, ou de veritables canailles,
qui se plaisent à medire de leur prochain, à pu-
blier ses foibleesses, à les grossir, & à faire re-
marquer à tous le fêtu qui est dans l'œil d'autrui,
sans faire reflexion au chevron qui est dans leur
propre œil. Il étoit aussi fort inutile d'aller d'é-
terrer, comme vous avez fait, les morts du Sie-
cle passé, pour les appeler au secours de vôtre re-
putation, en faisant imprimer tant de Certificats
sous leurs noms, & en les faisant déposer, tout
muets qu'ils sont, que vous étiez un savant dis-
puteur à *Puilaurens* en 1672. un subtil Philosophe
à *Geneve* en 1670. un Pasteur édifiant à la *Force* en

1678
Caste
conc
Certe
d'un
nom
Je fu
bati
Sav
Ter
non
168
dre
assise
gna
le
sou
sées
cel
pa
En
ne
le
m
qu
ét
a
&
vo
qu
D
D
E
fi
t
à

1678. un Ministre d'une aprobation generale à *Castel-Jaloux* en la même année, & d'une bonne conduite à *Thorney Abby*, en 1684. comme le dit un Certificat signé d'un *Haffrengue*, d'un *Langaigue*, d'un *Ozuted*, d'un *Hoorde*, d'un *Huglo*, & autres noms monstrueux qui semblent venir de l'Afrique. Je suppose mêmes, que vous vous soiez acquis l'aprobation & l'estime des Theologiens, & de tous les Savans de *Dannemarc* en 1692. comme le dit le Temoignage que vous avez fait imprimer sous le nom de feu Monsieur *Silvius* : Et qu'enfin en 1685. dans l'exercice de vôtre Ministère à *Londres*, les *Malades* se trouvaissent consolez, les *Pauvres* assistez, les *Prisonniers* visitez, & que vous y gagnassiez le cœur & l'amitié de tout le monde, comme le dit un autre Temoignage que vous debitez ici sous les noms des *Pasteurs & Ministres des Eglises dispersées de France* : que fait cela à l'affaire presente ? Tout cela prouve-t-il qu'à *Kilkenny* vous ne vous êtes pas rendu coupable de calomnie & d'imposture ? En un mot je ne suis point vôtre accusateur ; je ne m'embarasse point de ce que vous avez été dans le Siecle passé, cela ne me regarde pas. Seulement, je dirai que si tous ceux sous les noms desquels vous avez fait paroître tant de Certificats, étoient vivans, & qu'ils témoignassent, qu'il n'y a dans ces Panegyriques outrez aucune supposition ; & qu'on se trompe lors qu'on croit y remarquer vôtre style ; je ne leur ferois que cette réponse, *quantum mutatus ab illo* !

En effet, mon cher frere, s'il est vrai que les *Dubourdieu*, les *Saturs*, les *Piosets*, les *Addées*, les *Desmarets*, les *Gaches*, les *Forneretus*, les *Cesars de Bello-loco*, les *Rosemonds*, les *Grongnets* (~~avec vous~~) aient signé en 1685. à *Londres*, que vôtre *Pieté* & vôtre *zele* sont de tous les tems, & de tous les lieux, c'est à dire que vous êtes *impeccable*, que diroient-ils

à présent s'ils vivoient tous, & qu'ils fussent informez des scandales que vous nous avez donnez ? Pourroient-ils s'empêcher d'avouer qu'ils vous ont Canonisé trop tôt ? Et pensez-vous que cette nouvelle Canonisation que vous avez faite depuis peu de vous même, & que vous avez fait signer à votre valet, qui, (conjointement avec plusieurs Etrangers qui ne sont nullement de nôtre Troupeau) témoigne que la vie de son Maître a toujours été *innocente & exemplaire, & sa conduite sans reproche*, pût leur persuader qu'ils ne se sont pas trompez, s'ils étoient informez à fond de la conduite que vous avez tenuë à Kilkenny depuis près de douze ans ?

Mais peut être que je vous en impose, & que votre valet a raison. Ainsi venons au fait, & voyons si je parle par prévention. Vous vous êtes toujours appliqué à décrier votre Troupeau avant que je fusse à Kilkenny, & à rejeter sur lui la cause de tous les troubles scandaleux qui regnoient alors entre vous & lui ; & j'apprens au contraire, par une celebre Compagnie, qui fit en ce tems là tous ses efforts pour rétablir la paix au milieu de vous, que vous seul fites échouer tous ses charitables projets. Je n'avance rien ici que je n'en aie la preuve en main. Lisez vous même la Lettre touchante que Messieurs du Consistoire de Saint Patrick de Dublin, écrivirent alors au Troupeau de Kilkenny. En voici une fidele copie dont j'ai l'original dans mon cabinet : ceux qui l'ont signée pour tous, vivent encore.

LETTRE

Du

M

C

vôtre

y a en

demar

adressé

elle pû

blir au

à l'esp

que par

sur nos

liation

rir au

tuelle.

aucun a

conduir

avons é

sommes

sans, po

qui vou

devons a

aux inte

à Dieu a

fructuer

me satis

es avan

et les bo

le trava

L E T T R E

Du Consistoire de l'Eglise François de Saint
Patrick à Dublin, aux Membres de
l'Eglise François de Kilkenny.

Messieurs & très-chers Freres en Jesus Christ,

C'EST avec une vive & sincere douleur, que nous
voions la continuation des troubles qui divisent
votre Eglise, par la malheureuse mesintelligence, qu'il
y a entre Monsieur David votre Pasteur, & vous. Les
demarches que vous avez faites pour la paix, en vous
adressant à notre Compagnie, afin que par sa mediation,
elle pût remedier à un desordre si scandaleux, & retab-
lir au milieu de vous cette union de charité si conforme
à l'esprit du Christianisme, nous avoient fait esperer,
que par la benediction qu'il plairoit à Dieu de répandre
sur nos soins, nous pourrions contribuer à votre reconci-
liation, & voir l'union & la dilection fraternelle fleu-
rir au milieu de vous, à votre joie & consolation mu-
tuelle. Dieu nous est temoin que nous n'avons negligé
aucun des moiens que nous avons crû qui pourroient nous
conduire à une fin si heureuse & si souhaitée. Nous
avons écrit à Monsieur David & à vous, & nous nous
sommes servis des motifs les plus tendres & les plus puis-
sants, pour vous porter à sacrifier les interêts particuliers
qui vous divisent, à l'amour & à l'obeissance que nous
devons à notre Sauveur, à l'édification de l'Eglise, &
aux interêts de votre propre salut. Nous rendons graces
à Dieu de ce que nos exhortations n'ont pas été in-
fructueuses à votre égard. Et nous avons vu avec
une satisfaction singuliere dans votre derniere Lettre,
les avances que vous avez faites à Monsieur D---
& les bonnes dispositions où vous continuez d'être,
à travailler de tout votre pouvoir à bannir d'en-

tre vous toutes sortes d'animositez, & a y rétablir cette union & cette concorde si agreables à Dieu & si salutaires pour vos ames. Mais par un malheur que nous ne pouvons comprendre & que nous déplorons, nous n'avons pas trouvé les mêmes dispositions en Monsieur David. Il a soupçonné nôtre conduite; nous a accusez de partialité; & nous a enfin déclaré, qu'on lui a conseillé de nous laisser écrire parler, agir, sans nous répondre davantage. Ainsi il nous met hors d'état de travailler désormais à vôtre reconciliation. Et sa conduite à nôtre égard a été si desobligeante & si peu menagée, que nôtre Compagnie persuadée que ses efforts auprès de lui seroient entierement inutiles, a resolu de se desister de cette affaire.

C'est avec beaucoup de peine que nous nous sommes résolus à vous accorder la communication que vous nous demandez des papiers que Monsieur D--- nous a envoiez; car nous craignons que cela ne soit plus capable d'aigrir les esprits que de les pacifier. Mais comme Monsieur D--- veut que nous vous les communiquions, & que dans les préventions où il est, il pourroit nous faire un crime, de ce qu'après lui avoir envoié vos plaintes, nous ne vous aurions pas envoié sa réponse, nous en joignons ici une copie. Et nous esperons, Messieurs & chers Freres, que cela ne changera point les dispositions où vous nous paroissez pour la paix: Et que si vous trouvez dans cet Ecrit quelques expressions qui vous blessent, vous les suporterez en charité.

Au reste, Messieurs & tres-chers Freres, comme nous des-griefs de Monsieur D--- contre nous est qu'il suppose que quelque personne de nôtre Compagnie vous a donné & vous donne avis de toutes les Resolutions que nous prenons, & travaille sous main à entretenir vôtre division, & que si cela étoit, cette personne seroit digne des plus severes censures, nous vous prions tres-instamment de nous faire-savoir s'il y a quelque chose de semblable; &

cela n'est pas comme nous nous le persuadons, nous vous conjurons de protester hautement contre un soupçon si mal fondé, & si injurieux à nôtre Compagnie. Nous ferons mille vœux à Dieu, &c.

A Dublin ce 19.

L. QUARTIER *Min.*

Janvier 1703.

S. PHILBERT *Ancien,*
& Secrétaire.

Que dites vous à cela, Monsieur ? Qu'on donne cette Lettre à lire à un Japonnois qui entende un peu le François, n'est-il pas vrai qu'il avouera qu'elle est infiniment honorable au Troupeau de Kilkenny, & qu'elle contient une glorieuse Apologie de tous les honnêtes gens que vous représentez dans vos Libelles comme des Monstres ? Mais qu'en même tems elle représente le Pasteur d'un si bon Troupeau comme un vrai perturbateur du repos public, un homme irreconciliable, un entêté, un soubçonneux, un Credule, un incivil & desobligeant, mêmes envers ceux qui n'avoient en vuë que son repos, & le salut de son ame ?

Vous avez sans doute conservé une copie de la piece dont parlent ces Messieurs, & que vous vouliez qu'ils communicassent à vôtre Troupeau. En verité vous auriez bien mieux fait de les prier de la jeter au feu. Relisez la un peu, & voiez ce que la passion vous fait faire : elle est trop longue & trop ennuyeuse pour la copier ici toute entiere. J'y ai conté 34. dementis, dont chacun commence par ces mots civils & honnêtes, *Il est faux que---* Qu'y a-t-il encore de plus indigne d'une personne de vôtre caractère, que la maniere avec laquelle vous traitez les plus honnêtes gens de vôtre Troupeau ? Lors que vous y parlez de ceux qui se plaignent de vous, de quelque rang qu'ils soient, vous

di-

dites simplement, le sieur : Le sieur de Bourdignes & ses associez, dites vous, parlant d'un Gentilhomme distingué. Mais parlez vous de vos amis ? Vous avez grand soin d'employer le mot de Monsieur. Il est faux, dites vous, que j'aie composé un placet au nom de Monsieur du Fort. Cependant ce Monsieur du Fort, n'étoit qu'un garde-chien, & le sieur de Bourdignes étoit un Capitaine, d'une illustre famille, & un tres-bon Chrétien.

Vôtre passion, en écrivant ces dementis, vous faisoit, comme elle a toujours fait, sortir de la gravité si convenable à votre caractère & à votre âge ; & coucher sur le papier de vraies pagnoteries. En voici une entr'autres qui fait la conclusion de l'ouvrage. De combien de faussetez, dites vous, Messieurs du Consistoire, ne vous repait pas le sieur de Bourdignes ? Et pourtant elles sont bien signées. Ces Signeurs finissent disant, on declare que si vous osez nier ces faits, on vous en convaincra par des Témoins irreprochables : Et moi je finis disant, je defie le sieur de Bourdignes, & ses Associez, eussent ils avec eux vingt Matignons, & autant de Gultiers Cordonniers ; oui, je defie tous ces signez en general, & chacun d'eux en particulier, ou qui que ce soit, de prouver ces faits, que je pose être tres-faux. Michel David Ministre. 18. Decembre 1702.

Il y a plus encore que tout cela. Je veux vous faire déposer vous même contre vous même, en exposant ici à vos yeux, & aux yeux du public, la copie d'une Lettre de votre propre main, dont j'ai l'original ; pour vous convaincre invinciblement par vous même, que le Troupeau de Kilkenny vous a toujours fait des avances tres-édifiantes pour vivre en paix avec vous, & que vous y avez toujours apporté des obstacles. Vous savez que Monsieur de Saint Germain, nouvellement venu à Kilkenny en 1702. vous alla trouver de la part de ceux

eux avec
marquer
mêmes
concilia
des avan
voir che
vous les
dinaire
la lectu
cules &
pour m
notre T
une sal

PIEC
en

Mel

J' A
m
velle.

Messie
Matig

Desar
Damb

m'on
Germ

comm
reconn

Assen
loient

est si
qu'enj

dre
par a
ne d

eux avec lesquels vous étiez broüillé, pour vous marquer qu'ils étoient prêts d'oublier le passé, & mêmes d'aller chez vous pour y cimenter une reconciliation parfaite. Comment répondites-vous à des avances si Chrétiennes ? Au lieu de les recevoir chez vous, & d'aller mêmes au devant d'eux, vous les insultates un Dimanche suivant, jour ordinaire de Communion, en pleine Chaire, par la lecture d'une piece remplie de *Turlupinades* ridicules & grossieres, que je rapporterai ici mot pour mot, non seulement pour la satisfaction de nôtre Troupeau, mais encore, pour vous inspirer une salutaire confusion s'il est possible.

PIECE également Comique & profane, lue en pleine Chaire par Monsieur David.

Messieurs & Freres,

J'AI crû devoir vous prier d'arrêter un moment, pour vous communiquer une bonne nouvelle. Monsieur Bourdigues & ses Associez Signeurs, Messieurs Simon Aubaret, Jacques Bourtiquot, Pierre Matignon, Gratien Debats, Jean Galtier, Jean Desarrois, Saint Faust, Joseph Langé, Jacques Dambon, Philippe Cret, & semblables, s'il y en a; m'ont fait cet honneur de prier Monsieur de Saint Germain de venir à moi, & me porter parole, comme il a fait de leur part, qu'ils desiroient se reconnoître, & vivre en paix; frequenter nos saintes Assemblées, participer avec nous, & qu'ils ne vouloient plus jamais parler mal de moi. Cette nouvelle est si bonne, & me donne tant de joie, de voir qu'enfin ils se reconnoissent, que je ne saurois attendre qu'ils en viennent à moi. Je leur declare par avance devant vous tous, que je les pardonne de tout mon cœur, que je les recois comme mem-

bres de mon Troupeau , que je les embrasse avec af-
 fection , & qu'ils peuvent participer avec nous à la
 Sainte Cene. Et j'espere que , comme ce desir
 vient d'eux mêmes , à ce qu'ils disent , il est sin-
 cere : & qu'ainsi selon que toujours avant que
 de Communier , pour bien nous reconnoitre se-
 lon Dieu , il faut necessairement faire reparation
 soit de bien , soit d'honneur , que l'on a ravi au
 prochain , autrement ce seroit se moquer de
 Dieu , ils me feront restitution à l'égard de ma
 reputation qu'ils ont travaillé à noircir. Que
 s'ils ne le veulent pas faire , tant je souhaite de
 ma part la paix , je declare que je ne laisse pas
 pour cela de les recevoir à bras ouverts , & de
 leur administrer la Sainte Cene : les avertissant
 pourtant de s'examiner bien eux mêmes , s'ils
 sont bien en état pour cela , si leur repentance
 est sincere , puis qu'il y auroit tant de danger
 pour eux de le faire autrement ; & les priant de
 ne pas trouver mauvais , (s'ils ne font pas)
 d'eux mêmes restitution de ma reputation , qu'ils
 ont tant noircie , selon qu'un Ministre de Christ
 doit pas souffrir qu'aucune tâche reste à sa reputation ,
 pour plusieurs tres-importantes raisons , ne fût
 ce que pour la gloire de Dieu , & afin que son
 Ministère soit de fruit ,) les priant , dis-je , de
 ne pas trouver mauvais que j'use des moyens legi-
 times que je puis avoir , pour justifier mon inno-
 cence , sans prendre cela pour une breche que
 je veuille faire à ladite reconciliation & paix , à la
 quelle je les reçois. Fait à Kilkenny ce Diman-
 che 27. Decembre 1702. MICHEL DAVIL
 Ministre.

P. S. Pour plus grande confirmation de mon
 desir à la paix , je remets cet écrit à Monsieur
 de Saint Germain , & le prie , comme ces Mes-
 sieurs pour qui il a parlé , ont communiqué

leur desir à Monsieur *Baxter*, de vouloir bien
 lui communiquer cette mienne réponse, par la-
 quelle je donne avec ardeur les mains à une telle
 paix.

Est-il possible, Monsieur, que vôtre passion ait
 enfanté une si pitoiable & si scandaleuse production?
 Passons les fautes de langage qui font soulever le
 cœur, & celles de la construction d'où le bon
 sens est entierement banni, le tout n'étant qu'un
 vrai *galimatias* & une honteuse *rapsodie*. Com-
 ment pouvez vous justifier le Comique & le Pro-
 fane qui font l'essentiel de la piece? Monsieur *Bour-*
dignes & ses Associez, signeurs? La charmante poin-
 te, & la grande édification pour de bons Chrê-
 tiens, qui vous demandoient la paix dans la sin-
 cerité de leur cœur! Et le premier Monsieur *As-*
soffié signeur, que vous donnez à ce Gentilhom-
 me, est un Peletier. Après quoi vous les entré-
 melez de maniere, qu'après un Officier ou un
 Marchand, suit un valet, ou un homme de jour-
 née. Vous les representez mêmes comme autant
 d'excommuniez, à qui vous avez la bonté de
 donner l'absolution, vous reservant pourtant le
 droit, de Sceller la paix que vous voulez bien par
 grace leur accorder, d'un bon procez. C'est du
 moins ce que vous semblez insinuer, mais que
 vous eûtes la charité de ne pas executer. Encore
 si après avoir lû cette piece insultante, vous aviez
 eu la précaution de la brûler; mais par un aveu-
 glement inconcevable, en descendant de Chai-
 re, vous l'envoiez à Monsieur de Saint Germain;
 & par un plus grand aveuglement encore, vous
 voulez qu'il la communique au Pasteur Anglois;
 comme si vous preniez à tâche de faire connoître
 à toutes les Nations les tristes égaremens, aus-
 quels la passion vous rend sujet. Si je découvrois
 ce procedé dans la conduite d'un jeune étourdi,

je dirois que c'est là le comble de la folie : Mais dans un Ministre qui avoit alors 63. ans, je ne saurois comment l'appeller. Je respecte son âge & son caractère ; seulement ne puis-je m'empêcher de m'écrier, *ô le comble du scandale !* Quel scandale encore ne donnates vous pas à l'Eglise avant mon arrivée à Kilkenny, par ces Libelles que vous presentates à My Lord Evêque d'Ossery contre vôtre Troupeau, tous remplis d'injures & de pauvretes contre chaque famille ?

Mais en particulier, quel monstre plus horrible que celui que je pourrois ici exposer à vos yeux, si je voulois copier cette fameuse Lettre, qui fit alors tant de bruit ? Quoi, afin de vous venger d'un Officier, homme d'honneur & de probité, avec lequel vous aviez eu quelque différent ; vous écrivites à Londres contre lui une grande Lettre à Monsieur son Beaufrere, à présent Ministre de la Savoye, que j'ai lue moi même, de vôtre écriture, aussi bien que Monsieur nôtre Evêque & nôtre Troupeau ; & dans cette Lettre vous l'accusez d'avoir fait son possible pour priver une de ses parentes mourantes, des consolations spirituelles, & de l'avoir tirée du lit, lavée, ensevelie, & mise dans un parloir tres-froid en hy-ver (ce sont vos termes,) avec tous les apareils qu'on fait aux morts, où elle fut 23. ou 24. heures, quoi qu'elle ne fut pas morte, & qu'on représentât au Beaufrere qu'elle toit vivante. Et pour conclusion vous insinuez indirectement, & d'une manière Jesuitique, que l'esperance d'une succession (quoi que par sa mort, cet Officier en perdit une considerable) avoit pû la faire negliger.

Voilà, Monsieur, une action qui est peut être la plus lache & la plus vilaine dont on ait jamais oui parler. Et il me semble qu'après la retractation que vous donnates par écrit, quelques années

après, en presence de Monsieur le Doyen Abadie, à cet Officier, par laquelle vous le reconnoissez pour un tres-honnête homme, incapable d'aucune méchante action, & qu'il n'a avancé la mort de sa parente en aucune maniere : il me semble, dis-je, qu'après cette retractation si opposée à votre accusation, que vous nous offriez auparavant de confirmer par serment, vous auriez dû selon l'Evangile, couper à la lettre, la main qui avoit couché ces horreurs sur le papier. Le péché de Crammer étoit moindre, ce n'étoit qu'une foiblesse dont la crainte du feu le rendit coupable : cependant il brula lui même la main qui avoit trahi son cœur. Mais, hélas ! le vôtre n'étant pas comme le sien, penetré de douleur d'avoir offensé Dieu, & scandalisé l'Eglise, vous l'avez conservée cette main, pour en faire toujours le même usage. Quel scandale !

Voilà, Monsieur, en general, de quelle maniere vous viviez avec votre Troupeau avant mon arrivée à Kilkenny. Que pouvois-je donc attendre de vous, moi qui n'y fus envoyé par sa Grandeur, My-Lord Duc d'Ormond, alors Viceroy d'Irlande, que pour y conserver un petit Troupeau que ce Seigneur affectionnoit, & que votre mauvaise humeur menaçoit d'une entiere dispersion ? A la verité quand on m'écrivit à Londres de sa part, je ne savois pas qu'il y eût un Monsieur David au monde. Par malheur pour moi je ne l'appris qu'après avoir quitté mon établissement. Chacun après m'avoir félicité à mon arrivée à Dublin, de l'affection du Viceroy, me fit en même tems des complimens de condoléance, sur ce que j'étois destiné à être votre Colleague : & la suite m'a fait voir, que ce furent là autant de presages sinistres des troubles & des scandales que vous avez depuis ce tems là causez parmi nous.

(203)
En effet, j'en vis un triste & fatal accomplissement dès six semaines après mon arrivée à Kilken-ny dans cette affaire de la Pentecôte, qui a fait tant d'éclat. Nôtre bon Evêque, par condescendance pour plusieurs consciences délicates, qui se faisoient un scrupule de recevoir la Communion de vos mains, m'ordonna, comme vous le savez, de l'administrer moi seul, ce jour là, & vous signifia sur cela sa volonté. Cependant comment vous comportates vous en cette occasion ? *Infandum jubes renovare dolorem* ! Par une revolte manifeste aux Ordres de vôtre Supérieur, & sans être retenu par aucun respect pour nos Saints Mysteres, vous aportates le trouble & la confusion dans nos Sanctuaires, en vous saisissant de la Coupe Sacrée avec un œil étincelant & égaré, avant même que d'y avoir participé vous mêmes, & accablant d'invectives ceux, qui scandalisez de vôtre procédé, ne vouloient pas la recevoir de vôtre main. Vous joignites mêmes le mensonge à la profanation, en protestant hautement que vous ne faisiez rien que par l'Ordre de My-Lord Evêque. Ce qui causa un desordre qui ne s'étoit jamais vû dans l'Eglise Chrétienne ; & qui, s'il plait à Dieu, ne s'y verra jamais, à moins que vous mêmes ne le causiez encore, nul autre n'en pouvant être capable. Quel scandale ?

Cependant pour justifier, s'il étoit possible, ce sacrilege attentat commis sur les Seaux du Souverain, au lieu d'en gémir dans l'amertume de vôtre cœur, vous presentates ensuite à My-Lord Evêque un Ecrit, où vous m'accusiez d'avoir voulu rétablir dans l'Eglise Protestante, la Communion sous une espece, & que c'étoit pour cela que vous vous étiez saisi de la Coupe : Et depuis trois ans vous debitez la même pauvreté dans vos Libelles, excepté dans le François, ou manquant

apara
teurs,
quoi
d'un f
pas ex
tre F
ce ?
tenan
rien
sache
scand
de qu
que p
la m
Tous
des t
naire
avoir
en ex
let,
fre d
qu'un
trava
& je

Au

Hun

N
missi
avon

aparamment de la memoire si necessaire aux menteurs, vous changez un peu l'accusation. Pourquoi me forcez vous, à instruire enfin le Public d'un fait, que par charité pour vous, & pour ne pas exposer nos plaies à la vuë des ennemis de notre Foi, j'aurois voulu couvrir d'un éternel silence ? Le scandale, j'en atteste le Ciel, est maintenant à votre porte. Et afin qu'il ne manque rien pour l'éclaircissement de ce fait, & qu'on sache en tous lieux, que je suis innocent de ce scandale, j'exposerai ici à vos yeux & aux yeux de quiconque voudra lire, une copie de l'*Adresse* que presenterent alors à Mr. notre Evêque, ceux la mêmes qui furent témoins oculaires de l'action. Tous les témoins que j'ai contre vous ne sont pas des témoins qui habitent dans les espaces imaginaires, comme ceux que vous dites dans vos Ecrits, avoir contre moi, & qui ne paroisse jamais, si l'on en excepte Mademoiselle votre Sœur, & votre valet, pauvre Suisse, ignare & non Lettré, qui s'offre de jurer que j'ai Prêché que *Jesus Christ n'étoit qu'un petit Dieu fait en quatre parties*, & autres extravagances semblables. Mes témoins sont réels, & je vous les nomme, lisez vous mêmes.

*Au Tres-Reverend Pere en Dieu, JEAN,
Evêque d'Ossory.*

Humble Remontrance de la Congregation
Françoise de Kilkenny, &c.

MY-LORD,

NOUS François Refugiez à Kilkenny, demandons très-humblement à Votre Grandeur, la permission de vous témoigner le juste ressentiment que nous avons conçu en l'oc-

leur par Monsieur David, pour justifier s'il étoit possible, le grand scandale qu'il nous donna à la Communion de la Pentecôte dernière. Monsieur David, My-Lord, interrompit Monsieur Renoult dans l'administration du Saint Sacrement, en se saisissant de la Coupe contre les Ordres de Votre Grandeur, pour nous empêcher de la recevoir des mains de notre Pasteur. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail de cette affaire, puis que Votre Grandeur en fait toutes les tristes circonstances. Mais permettez nous, My-Lord, de vous marquer que nous sommes infiniment surpris du peu d'attention que fait Votre Grandeur à ce papier qui est si plein de calomnies, & dont le contenu est si grossièrement inventé : Et nous pardonnons la liberté que nous prenons de vous dire, que tout ce qui s'y lit contre notre réputation, & celle de notre Ministre, est scandaleux & faux,

De plus, si Votre Grandeur veut bien nous le permettre, nous nous offrons d'en confondre l'incharitable Auteur, & de le convaincre que ses accusations sont autant de palpables impostures. Enfin, My-Lord, si vous nous croiez criminels dans la moindre circonstance, nous vous demandons la permission de nous justifier. si nous sommes innocens, nous vous supplions de nous délivrer de Mr. D. lequel si on ne lui impose pas silence, dispersera insensiblement ce petit Troupeau, qui sans cela augmenteroit de jour en jour, à l'avantage de cette ville, & du parti Protestant. Sa Grandeur My-Lord Duc d'Ormond, dit au Camp à Monsieur Renoult, que vous régleriez toutes choses à notre satisfaction. Ainsi nous recourons à vous, & vous supplions en toute humilité de rendre la paix à ce Troupeau persécuté, & d'ordonner que Monsieur Renoult, que sa Grandeur, My-Lord Duc d'Ormond a choisi, & que vous avez approuvé, soit seul à nous guider & à nous diriger. Et nous

A Kilkenny ce 10. Juillet 1705.

Signez, Saint Faust. Langé. Fonjuliane.
 pelier. La Coste. Saint Germain. Estau.
 Dezaroi. Boursicot. Cret. Mazel. Crommelin
 Farinel. Perin. Mauran. Galtier. Cossouneau
 Du Perse. Matignon. Espagnet. Debats. Phil-
 bert. & Rostand.

Ces grands scandales, Monsieur, ces calomnies, ces palpables impostures, dont on vous charge dans cette Adresse, vinrent même à la connoissance des Anglois, au grand deshonneur de nôtre Nation, parce qu'il vous prennent pour un François Réfugié, quoi que vous ne soiez ni l'un ni l'autre. Les Assises se tenant alors, le corps du Grand Juré résolut de présenter au même Prelat, une autre Adresse, dans laquelle vous êtes représenté comme une peste publique, qui empêchez le bien de la Ville & de la Religion. En voici une fidele Traduction.

Au Tres-Reverend Pere en Dieu, JEAN,
 Seigneur Evêque d'OSSORY.

Humble Adresse du Grand Juré de la Cité &
 Comté de Kilkenny, Assemblé aux Assises
 tenuës à Kilkenny, le 25. Juillet 1705.

MY-LORD,

QUOI que ce soit avec une vive douleur que nous nous voions, par un principe de charité, obliger de remarquer & en même tems de déplorer la malheureuse division venue parmi les Protestans François établis dans cette Ville, par les facheux deportemens de Monsieur David, Ministre François, envers eux : Nous ne presumons pas pourtant de nous ingerer dans une chose de cette nature, qui en elle même est si immédiatement du Ressort du soin Pastoral, & de la Jurisdiction de Votre Grandeur.

ndant, & nôtre bon Seigneur, permettez nous de
rendre connoissance de cette affaire, en ce qu'elle a de
commun avec l'interêt Protestant, & l'avantage de cette
Ville, dans laquelle (nous devons l'avouer avec dou-
leur) il n'y a qu'une poignée de Protestans, en com-
paraison du grand nombre de Papistes qui y font leur
sejour.

Ainsi donc n'ayant uniquement en vuë que ces deux
grands biens, Nous ledit Grand Juré, représentons
tres-humblement à Vôte Grandeur, qu'il est infini-
ment probable, que cette Ville, & la Ville adja-
cente de Vôte Grandeur, sont en danger de souf-
frir extremement; & l'interêt Protestant, dans l'u-
ne & dans l'autre, menacé d'un tres-grand échec;
le peu de Protestans François qui y sont déjà établis, pre-
nant la resolution de nous quitter; & plusieurs autres
Familles Françaises Protestantes répandues dans les Com-
tez voisines, & qui avoient resolu de venir s'établir
au milieu de nous, ayant changé de dessein, si Monsieur
David le Ministre François continuë d'exercer
plus long tems les fonctions de son Ministère dans
leur Congregation. Pour prevenir donc les facheu-
ses suites que de telles resolutions pourroient avoir, au
préjudice de cette Ville & de la Comté, Nous le-
dit Grand Juré, nous Adressons en toute humilité à
Vôte Grandeur pour la supplier d'y remedier par les
voies que vôte grande sagesse jugera les plus convena-
bles, & nous prions Dieu, &c. Will. Stanly, Ja.
Crammer. Thom. Young. E. Chapelier. Thom.
Dates. Ed. Evans. Thom. Blunt. Rich. Connel.
Thom. Philips. & John Garneft.

Il y avoit encore quelques autres membres du
Grand Juré qui alloient aussi aposer leurs Seins
à cette Adresse; mais vous voyant enfin soumis
en aparence au sentiment de My-Lord Juge
Cootte, qui à la requisition de My-Lord Evê-
que, après avoir examiné nos Grieffs, avoit pro-

noncé

noncé
à M
nôtre
sieur
qui n
fer o
aviez
de co
de f
étou
te co
est f
que
Pertu
bien
une
terie
sauro
Adre
publ
deiz
Viel
ques
enco
rend
dre

J
Alde
pal C
Rd.
& l
l'Ad
Alde

noncée que vous deviez demander pardon à Dieu, à My-Lord Duc, à My-Lord Evêque, à tout notre Troupeau, mais principalement à Monsieur Est--- & à moi. Je priai un de ces Messieurs qui m'avoit informé de l'affaire, de ne point passer outre; de sorte que si depuis ce tems là vous aviez vécu en paix, le Public n'auroit jamais eu de connoissance de cette piece, qui est un coup de foudre, dont tout autre que vous feroit bien étourdi. Car ce corps du *Grand Juré*, représente comme vous le savez, la Ville & Comté, & est sous Serment: Ainsi être représenté à un Evêque par ce Corps de personnes Jurées, comme un Perturbateur du Repos Public, qui empêche le bien du Pais, & le progres de la Religion, c'est une tache que cinq cens Panegyriques, que la flatterie ou la surprise pourroient vous procurer, ne sauroient jamais laver. Ceux qui ont signé cette *Adresse* vivent encore, & dans le tems que vous publiiez qu'elle étoit supposée, & que vous prétendez le prouver, par un certificat signé d'un bon Viellard de Maire que vous aviez dupé, & de quelques autres que l'on avoit surpris; ils reconnurent encore cette *Adresse* pour leur ouvrage, en vous rendant témoignage que vous savez l'art de surprendre des Certificats. Lisez vous même ce qui suit.

Certificat d'un Notaire Public.

JE Certifie par ces Présentes, à tous ceux à qui il apartiendra, que moi Rob. Connel de Kilkenny, Alderman, Notaire & Tabellion Public, & Principal Grefier du Diocèse d'Ossory, ai été à la Requête du Rd. J. B. Renoult, trouver Richard Connel Ecuyer, & le premier homme du Grand Juré, mentionné dans l'*Adresse* cy-dessus: Thom. Philips, de ladite Ville, Alderman: Ed. Cuans Alderman: John Garnefe

Alderman , Thom. Blunt, Thom. Dates, Thom. Young, Will. Stanley, John Cramer *Communs Conseillers*, & Etienne Chapelier *Marchand*, tous lesquels étoient dudit Grand Juré : Et je Certifie par ces présentes, que chacun des susnommez m'a avoué & confessé avoir aposé son Sein à l'Adresse dont on voit cy-dessus une fidele copie extraite par moi ; & plusieurs d'entr'eux m'ont avoué que jamais ils n'auroient signé un Certificat donné depuis peu à Monsieur David, si on ne les avoit surpris. En foi dequoi, à la Requête dudit J. B. Renoult, j'ai ici aposé mon nom, & mon Seau de Notaire. Ce 4. Novembre 1707.

Ita Testor & Attestor Rogatus

ROB. CONNEL. Dior Offor.

Not. Publ. Reg. Prin.

Quand il vous plaira, Monsieur, je vous ferai voir l'Original Anglois, que vous pourrez confronter avec la copie imprimée en la même Langue, & vous verrez que le tout est fidelement tra u it. Cependant, Monsieur, ni cela, ni la mortification que vous eûtes de vous voir obligé d'aller de maison en maison, pour nous demander à tous nôtre amitié, & l'oubli du passé, ne vous découragèrent point ; & la suite nous a fait voir que vôtre soumission ne fut qu'une feinte, à la faveur de laquelle vous cachiez de tres-méchans desseins. Ce fut dès lors ma conjecture, & je ne me trompai pas.

Quand dans la suite vous crûtes avoir fait une forte diversion par vos frequentes visites, & par les caresses flateuses dont vous accablâtes pendant quelque tems les principaux de nôtre Troupeau, vous jugeates qu'il étoit tems de recommencer une

nouvelle guerre, mais de n'attaquer que moi d'abord, & de ne rien épargner pour me faire périr moi & ma famille. Pour y reussir, il falloit commencer à me faire perdre l'affection d'un Troupeau, que j'avois le bonheur d'édifier plus que vous. Les civilités avec lesquelles chacun recevoit vos visites, & vous en rendoit, après une reconciliation que l'on croioit de bonne foi de vôtre part, comme elle l'étoit de la nôtre, vous persuadèrent, que pour triompher, vous n'aviez qu'à attaquer. Afin de le faire avec plus de succès, n'ayant rien à dire contre ma conduite, vous prîtes le parti d'imiter ce qu'on appelle la *Canaille des Théologiens*; gens qui faisant de la Religion la servante de leurs passions, quand ils veulent perdre les autres, crient à plein gosier, à l'*Heretique!* au *Socinien!* au *Papiste!* au *Pelagien!* au *Sabellien!* Noms odieux qui font seuls une espece de *Tocsin*, qui anime les Peuples que l'hypocrisie dupe, à la perte de ceux qu'on lui designe, sans rien examiner davantage. Que de ravages ces esprits séditioneux ne causent-ils pas dans l'Eglise!

A l'imitation de ses faux zèles, vous joignîtes celle des Jésuites. Vous savez, Monsieur, que ces bons Peres se plaçoient dans nos Eglises en France, pendant le Sermon, dans un banc assez proche de la Chaire, avec des Tablettes à la main, pour y écrire leurs remarques empoisonnées; après quoi ils réfutoient le Ministre dans leurs Sermons, qui n'étoient autre chose qu'un tissu de *Pagnoteries*, qui tenoient lieu de farce. Vous savez encore qu'ils attribuoient aux Ministres, des choses absolument contraires à celles qu'ils avoient Prêchées; & qu'enfin ils faisoient succéder à la farce, de cruelles persécutions, en dénonçant les Pasteurs aux Puissances, sur des alléguez qui étoient autant d'impostures.

Voilà , Monsieur , le Plan que vous avez suivi à mon égard ; & c'est aparemment par un principe de reconnoissance pour ceux qui vous l'ont si bien tracé par leur exemple , que vous avez ôté aux Jésuites le nom odieux de *Sauterelles sortis du puits de l'abyme* , pour le donner aux pauvres Cordeliers , dont tres-peu de Protestans se plaignent. Quoi qu'il en soit , pendant deux ans entiers (sur tout depuis que le Gouvernement m'ût donné des Bénéfices) toutes les fois que je Prêchois vous vous placiez au pié de la Chaire , les Tablettes à la main , pour écrire , non pas ce que je disois , vôtre sourdité vous empêchant de l'entendre , mais ce que vôtre passion vous suggeroit. Et le Dimanche suivant , prenant le même texte , ou quelque autre propre à vôtre but , vous nous faisiez des Sermons , qui tenant du Comique & du Tragique tout ensemble , forçoient les Auditeurs , tantôt à rire , tantôt à gémir. Et comme tous vos Sermons étoient farcis des mêmes *Pagnoteries* , comme le sont tous vos Libelles , les Enfans eux mêmes retenoient cela par cœur , & le declamoient dans leurs jeux , en contrefaisant vôtre œil étincelant , vôtre bouche écumante , vos gestes déreglés , qui vous faisoient assommer la Chaire de coups , & ressembler à un Frenétique , plutôt qu'à un Prédicateur de l'Evangile. Quel scandale !

Venons encore ici aux preuves ; je ne prétens point du tout en être crû sur ma simple parole. Ecoutons sur cela les autres Témoins auriculaires qui y étoient présens aussi bien que moi. Voici ce qu'ils déposèrent dans le tems qu'aux Farces impies , vous fîtes comme les Jésuites , succéder la persécution , en présentant aux Puissances , vos Libelles difamatoires , sans quoi nous étions résolus de cacher vos foiblesses au Public , & de vous

laisser
Chaire

Tém

N
vid M
lui ar
ses fon
mons
conve
qu'à l
stance

Q
ces
Préd
Saut
nous
en Fr
chent
sème
un p
donne
(La
blisse
main
pour
tôt j
voilà
semb
sortes
C
met
peti

laisser avec patience décharger votre bile en Chaire.

Témoignage des Membres de l'Eglise Francoise de Kilkenny.

NOUS Souffignez Certifions, que nous étant trouvez plusieurs fois aux Sermons de Monsieur David Ministre, Genévois, dans la Ville de Kilkenny, nous lui avons entendu depuis près de deux ans, mêler à diverses fois, avec furie & emportement, dans ses Sermons, des discours tres-scandaleux, & nullement convenables à un homme de son caractère, non plus qu'à la Chaire Evangélique, desquels le sens & la substance sont comme s'ensuit.

Que dirons nous de ces Emissaires de Satan, de ces Maquignons de la Parole de Dieu, de ces Prédicateurs de l'Alcoran de Mahomet, de ces Sauterelles à queues de Scorpion, envoyées parmi nous, pour y faire ce que la Persécution n'a pu faire en France? Gens qui s'accommodent à tout, qui Prêchent un nouvel Evangile, & qui sont cet ennemi qui sème l'Yvorie dans le champ du Seigneur: S'ils y sèment un peu de bon grain, c'est pour mieux vous tromper, donnez vous en de garde. Fils d'Adam, Fils de Dieu! (La jolie pensée!) Ces misérables Supôts de Satan, établissent le méite des Oeuvres à la façon de l'Eglise Romaine. Il suffit, disent-ils, de vivre Moralement bien pour être sauvé. Un Payen qui vit bien sera bien plutôt sauvé qu'un Chrétien qui ne vit pas bien. Ainsi voila la foi en Jesus-Christ anéantie. Ces gens là ressemblent à ces Pirates du Levant, qui arborent toutes sortes d'Etendars pour mieux jouer leur Rôle.

C'est une bonne Religion, que la Religion de Mahomet, disent encore ces Misérables, à la réserve d'une petite Histoire d'un Oiseau, & même il s'en est

envolé ce petit Oiseau. Selon eux Jesus Christ est un Dieu créé , & non pas incréé & éternel : O l'horrible blasphème ! Un vent vient qui conduit une femme au Port , & puis ces misérables Sauterelles crient, Miracle, Miracle ! Et par un horrible blasphème , ils disent que c'est un Miracle plus grand que ceux que Jesus Christ a faits.

Ces Emissaires de Satan , par leurs comparaisons Diaboliques & infernales , font des personnes de l'Adorable Trinité , des personnes de Théâtre & de Comédie. O Cieux soiez en étonnez , voici le langage du Dragon. Misérable, rentre, rentre dans le Puits de l'Abyme d'où tu es sorti : Et vous , Mes Freres, faites tous vos efforts pour l'y faire rentrer , afin que sa Doctrine ne vous aveugle pas.

Ces Bêtes immondes dont couvrit la Terre ce Fleuve qui sortit de la bouche de la Bête ; ces maudites Sauterelles sorties du puits de l'Abyme, sont bien tous les Moines en général , mais de Savans Auteurs disent que ce sont en particulier les Cordeliers.

Ces gens là vous Prêchent encore que Dieu peut commander d'adorer le Soleil ; & commettre Idolatrie , c'est à dire devenir Diable. Et puis l'on donne des baisers de paix à ces gens là. Qu'est-ce encore que les Bénédiction qu'ils vous donnent , sinon des Bénédiction qui tournent en peché & en malédiction ? Il n'y a que la benediction d'un bon Ministre qui profite.

Que ferons nous donc ? Maudirons nous ces Supots de Satan ? Non , non. Il n'appartient qu'à la Bête & à ses Supots de lancer des Anathêmes. Ainsi ne vous étonnez pas , si l'on crioit dans cette Chaire , il n'y a pas long-tems , Anathème aux Sociniens ! &c. C'est le langage naturel des émissaires de Satan. Le moindre petit Moine a des Magasins de Malédiction. Mais pour nous , nous nous contenterons de dire au Séducteur , ce que l'Archange Saint Michel disoit au Diable : Le

Seigneur

Seigneur te rédarguë, Satan, le Seigneur te confonde!

Oh, ho, ces Sauterelles n'oseroient aprocher de cent lieues de l'Echelle de Jacob; elle représente trop vivement la Divinité de nôtre bon Sauveur. Ces Emissaires de Satan établissent les mêmes Principes que nous, en Prêchant sur le Mystere de l'Adorable Trinité. Ils lisent ici les Simboles de Nicée, & de Saint Athanase, par lesquels ils font profession en aparence de nôtre Sainte Foi: Mais après cela ils la détruisent par une simple comparaison. Ce n'est que pour mieux cacher le venin de leur cœur qu'ils Ecrivent & qu'ils Prêchent contre le Socinianisme, &c.

Nous Certifions de plus, que cette maniere de Prêcher de Monsieur David, qui dure depuis si long-tems, nous a d'autant plus scandalisez, qu'ils nous paroissoit visiblement, qu'en cela il avoit dessein de nous rendre suspect Monsieur Renoult; des Sermons, & de la conduite duquel nous avons toujours été extrêmement édifiez, depuis que nous l'avons reçu des mains de sa Grandeur, My. Lord Duc d'Ormond; ne pouvant sans en être indignez, entendre ainsi décrier en pleine Chaire, un Profelyte, qui depuis sa Conversion s'est acquis une bonne réputation dans l'Eglise. Quant à nous, nous lui rendons ici ce Témoignage, que nous n'avons jamais rien remarqué dans ses Prédications, non plus que dans sa conversation, qui fût contraire à la Foi de l'Eglise Anglicane, ou des autres Eglises Reformées; ni dans sa conduite, rien qui fût indigne d'un Ministre de l'Evangile. Ainsi nous mettons au rang des plus noires calomnies, ce que Monsieur D---- lui impute dans les Accusations que nous venons de rapporter en substance: priant Dieu qu'il augmente de plus en plus les Dons de Mr. Renoult, & le conserve

ve long-tems au milieu de nous, pour nôtre instruction & édification.

Nous nous croions encore obliger de rendre ce Témoinage à Monsieur Renoult, que quoi qu'il y ait environ deux ans que Monsieur D---- le persécute ainsi, cependant Monsieur Renoult a eu patience, & a gardé le silence jusqu'au quinzième Juin 1707. qu'il se justifia publiquement; de peur, dit-il, qu'un perpetuel silence ne fit tort à sa réputation. Et quoi que depuis ce tems là Monsieur D---- n'ait pas cessé de marcher son train, Monsieur Renoult depuis sadite Apologie, a souffert sans rien repliquer. Ainsi Monsieur Renoult n'a jamais attaqué Monsieur D---- & mêmes ne s'est défendu qu'une fois. Fait à Kilkenny, ce premier Août 1707. *Saint Germain. Langé Boursiquot. Saint Faust. Farinel. Cromelin. Rostan, Galtier. Mazel. Matignon. Espagnet. Aubarset*

Témoins, qui ont seulement entendu la plus grande partie de ce que cy-dessus, & rendent les susdits Témoinages à Mr. Renoult. *Estaunié. Chappelier. Dezarrois. Debats. Crohare.*

Témoins, qui n'étoient pas aux Sermons de Monsieur D---- mais qui ont signé à Monsieur Renoult qu'ils le reconnoissent pour un honnête homme, & un Pasteur Orthodoxe. *Fonjuliane. Boulanger. Perin. Richemare. Cret. Mauran. Teissier. La Viste. Du Perse*, a signé en particulier pour lui & Louis le Blanc son fils.

De tous ceux qui étoient en ce tems là, Membres de nôtre Eglise, il n'y en a à present parmi nous que deux, dont les noms ne se trouvent pas là avec les autres: Ainsi il paroît par là, que ce que vous apellez dans vos Libelles, ma Cabale, que vous réduisez faussement à douze, comprend pourtant tout le Troupeau, à la réserve de deux, qui sont aussi de mon Troupeau, puis qu'ils vien-

neht regulierement à nos saints Exercices. De savoir si leur complaisance pour vous, peut les faire sortir d'une espece de neutralité qu'ils affectent, c'est ce que la suite nous apprendra.

Quoi qu'il en soit, comme il n'y a point d'homme, parmi ceux qui me connoissent, qui puisse me croire capable d'avoir Prêché de pareilles puerilitez, à moins qu'on ne prouve auparavant, que je suis devenu fou à Kilkenny : aussi il n'y a peut être point d'homme qui sur ce seul Témoignage, pût croire qu'un Ministre de 70. ans, qui doit être grave & modeste, ait été capable de remplir ses Sermons de tant de pauvretes, & de si grossieres impostures.

De suposer que l'air de Kilkenny m'a renversé la cervelle ; ce seroit aller contre le jugement du Public, qui me rend témoignage, ici & à Dublin, où je Prêche souvent, que je suis encore aujourd'hui, ce que j'étois à Londres, où je ne croi pas avoir eu la reputation d'un fou. Si je ne suis pas un fou à lier, on ne peut suposer, que j'aie été capable de Prêcher que *l'Alcoran est bon, excepté une petite Histoire d'un Oiseau qui s'envola*, comme vous me l'imputez. Car pour Prêcher une pareille extravagance, il faut être hors du sens.

Mais d'un autre côté, comment peut-on croire qu'un Ministre de votre âge, ait été capable, I. De débiter dans la Chaire Evangelique, de pareilles Attrocitez ? Et II. de me les imputer, sans suposer auparavant que j'étois devenu fou ? Par bonheur vous levez vous même la difficulté, en vous accusant vous même, & tirant gloire de ce qui devoit vous couvrir d'une honte éternelle. Dans votre troisième imprimé Anglois, qui est de quatre pages, vous confessez ingenuement dans la dernière, où vous parlez du Certificat ci-dessus,

Qu'il contient un fidele extrait de plusieurs Sermons que vous avez Prêchez à Kilkenny : Mais vous ajoutez que vous les avez aussi Prêchez à Dublin, où vous en avez été remercié. Voilà l'Apologie du Témoignage de nôtre Troupeau contre vous, faite par vous même : Vous avoüez de bonne foi, avoir Prêché les pauvretes, qu'ils vous imputent. Mais sur l'Article de Dublin, il falloit ajouter qu'on vous y avoit si bien remercié, qu'on ne vous y a plus fait Prêcher depuis. Et quoi que depuis près de trois ans, vous y aiez fait vôtre séjour ordinaire, & que l'Eglise de Saint Patrick ait eu extrêmement besoin de secours, après la mort de deux de ses Pasteurs, on vous a pourtant laissé fort en repos.

Pour ce qui est de la seconde question, savoir s'il est bien vrai qu'en Prêchant ces pueriles impietes, vous aiez eu pour but de me les imputer; quand même vous n'auriez pas dit en propres termes qu'on les avoit Prêchées dans la même Chaire où vous étiez (ce qui ne pouvoit tomber que sur moi, ou sur les Ministres Anglois qui y Prêchent aussi) ne fust-il pas pour en être convaincu, de lire vos Libelles contre moi, où à la Lettre, & presque en même termes, vous m'imputez les mêmes choses ?

En effet, après avoir ainsi fait de la Chaire Evangelique, un Theatre de fureur, & voyant que vous Prêchiez à un Troupeau qui vous connoissoit trop bien pour devenir la dupe de vos discours seditieux, vous présentates à My-Lord Archevêque de Dublin, un gros Libelle, d'environ un main de papier, contre moi, tout rempli des mêmes *Pagnoteries*; dont pendant deux ans vous aviez fait le sujet de vos Sermons, outre quelques autres matieres de fait, qui n'avoient aucun raport à mes Sermons. Vous aviez crû que

pour
nu
me
fur
ce,
cheb
Me
nôt
par
faux
ordi
ou l
que
men
pare
cela
tre v
amis
à la
l'hon
mé.
vous
tre M

De
sie

M

J
dans l
Monfi
bles,

pour

pour me perdre , il ne falloit que jurer le contenu du Libelle. Mais cela ne fufifant pas , autrement la vie d'un honnête homme ne feroit pas en fureté , vous eûtes la mortification en ma prefence , & en prefence de feu Messieurs *Barbier & Rocheblave* Ministres d'heureuse memoire , & de Messieurs *Cromelin & Chapelier* alors Anciens de nôtre Troupeau , & encore vivans , d'être traité par ce Prelat , de *Pertubateur du repos public* , & de *faux Accusateur de vos Freres*. Cependant selon votre ordinaire , vous chantâtes Triomphe , & vous , ou les vôtres , fites courir le bruit à Kilkenny , que ce Prélat m'avoit trouvé coupable , & m'avoit menacé de me déposer si je Prêchois encore de pareilles Doctrines. Que de voies obliques ! En cela même vous me rendites pourtant service contre vous même , puis que ces faux rapports que vos amis croioient & débitoient ici , donnerent lieu à la Lettre justificative que ce Seigneur me fit l'honneur de m'écrire , après ^{en} avoir été ~~informé~~ informé. Vous l'avez vuë imprimée en Anglois , mais vous me permettez d'en donner ici à ceux de nôtre Nation , une fidele Traduction.

L E T T R E

De My-Lord Archevêque de Dublin , à Monsieur Renoult , après l'examen du premier Libelle de Mr. David , en Manuscrit.

M O N S I E U R ,

J' A I reçu la vôtre du 24. du courant , & suis fort surpris qu'il y ait des gens capables de débiter , que dans l'affaire qui s'est passée devant moi , entre vous & Monsieur David , j'aie trouvé ses Accusations veritables , ou que je vous aie condamné. Je suis obligé en

toutes occasions de vous justifier en cela ; & de certifier que bien loin de vous avoir condamné , je n'ai pas même trouvé le moindre sujet de vous censurer.

Autant qu'il m'a paru , par l'examen des Faits mêmes ; soit par le Témoignage de vos Freres, avec lesquels je me suis entretenu de vous ; Vous vous etes comporté en Ministre Orthodoxe , en bon Chrétien , & bon Predicateur de l'Evangile. Et si ce Témoignage peut vous être de quelque avantage, vous pouvez vous en servir. Je prie Dieu pour vous, & suis Rd. Mr.

A Dublin ce 29.

Votre affectionné & hum-

Août 1707.

ble Sr. & Frere,

WILL. DUBLIN.

Vous voyez, Monsieur, qu'au moins de mettre ce Prelat au rang des Juges iniques, ou des fauteurs d'Herésie, il est évident qu'après l'examen des Faits contenus dans votre Libelle, il a trouvé que ce n'étoit qu'un tissu d'impostures. Aussi est-ce ainsi que vous le traitez à la fin du même Libelle que vous avez fait ensuite imprimer. I. Vous en faites un Juge inique à la page 24. Où vous dites, que sans aucun examen, ni debat, ni objection contre votre Déposition, My-Lord Archevêque prononça sa Sentence definitive. II. Vous en faites aussi un fauteur d'Herésie. Car en la même page vous dites que lui ayant montré des Notes Sabelliennes & Sociniennes, écrites de ma propre main sur un Livre de Monsieur Jurieu, ce Prelat n'en lut que deux par forme, & dit que cela pouvoit s'excuser. Ce sont vos termes fidelement traduits.

Mais écoutons à present nôtre Diocesain, & voyon

voions s'il a été plus édifié de vôtre *Déposition*, que nôtre *Metropolitain*, & s'il a trouvé vos *Accusations* veritables.

C E R T I F I C A T

*De My-Lord Evêque d'OSSORY, donné
à Monsieur Renoult, après l'impression du
Libelle de Monsieur David.*

DAUTANT qu'il paroît qu'un *Libelle* a été imprimé contre le *Rd. Monsieur Renoult*, sous le nom de *Monsieur Michel David*, & à la fin de ce *Libelle* un petit *Certificat* signé de moi & de quelques *Ministres* de nôtre *Diocese d'Ossory*, Je declare par ces *Présentes* à tous ceux à qui il appartiendra, que ce n'étoit pas mon intention que ledit *Certificat* fût imprimé, après des *Difamations* pareilles à celles qui sont contenues dans ce *Libelle*, ni que *Monsieur David* en fit le moindre usage contre *Monsieur Renoult*. Je declare de plus que ledit *Libelle* a été imprimé sans ma *Licence*, & à mon insû, & qu'il renferme plusieurs choses alléguées comme *matieres de Fait*, que je sçai n'être pas veritables.

Je n'ai jamais observé, comme le dit *Monsieur D---* dans sa *Preface*, devant mon *Certificat*, que l'*Adresse* du *Grand Juré* contre lui fût fausse : Au contraire, je sçai qu'elle est très-veritable, en aiant lû moi même l'*Original*.

Je declare aussi que la premiere *Accusation* de ce *Libelle*, où *Monsieur D---* charge *Monsieur R---* d'avoir refusé le *Vin au Peuple* dans l'*Administration* du *Saint Sacrement*, est une *imputation* sans fondement. J'avois ordonné moi même à *Monsieur Renoult*, d'*Administ*rer lui seul la *Communion* ce jour là, jour de la
Pen-

Pentecôte 1705. Et Monsieur D--- quoi que je lui eusse signifié sur cela ma volonté, interrompit Mr. Renoult, & le troubla dans l'exercice de ce Saint Office, en se saisissant lui même de la Coupe, de sorte que Monsieur Renoult ne pût la donner au Peuple : Pour lequel scandale, je suspendis Monsieur David, pendant plusieurs Semaines.

Quant au reste du Libelle (quoi que la seule lecture de l'Ouvrage justifie assez Monsieur Renoult,) cependant une bonne reputation étant une chose sacrée à un Ministre de l'Evangile, Je declare deplus que tant par le Témoignage de la Congregation Françoisse de Kilkenny, que par la lecture de plusieurs Extraits des Sermons de Monsieur Renoult, sur lesquels Monsieur D--- pretend fonder ses Accusations, aussi bien que sur la bonne reputation que je sçai que Monsieur Renoult s'est acquise à Londres, avant qu'il vint à Kilkenny par un Ordre Special de sa Grandeur, My-Lord Duc d'Ormond, je suis pleinement persuadé que Monsieur Renoult est un honnête homme, un Théologien Orthodoxe, & un bon Predicateur de l'Evangile. Et afin que sa foi soit encore mieux connue de tout Peuple Chrétien, Je certifie par ces Presentes, que Monsieur Renoult, de son franc vouloir & desir, & sans y être contraint, a juré devant moi les Articles de notre Foi. Aussi je lui donne avec mon estime & mon affection, ma Benediction Pastorale, priant Dieu qu'il le fortifie de plus en plus dans les Fonctions de son Ministère. Fait à Kilkenny ce 7. Septembre 1708.

JOHN OSSORY.

L'Original Anglois est encore signé & Scellé par Rob. Connel, le Greffier du Diocese, & Enregistré dans son Office : Et My-Lord Evêque en a permis l'impression. Si vous entendez, Monsieur, ce que signifient tous ces Certificats, dites moi je vous prie, avec quel front osez vous dire

dans v
Faits
Prêch
que j
prouv
Que
t-elle
struer
étern
ment
Trou
My-
des F
Et M
comm
font
des d
decla
impur
la po
vôtre
lats c
mes l
me a
vous
blasph
tre
Q
voir
Histo
vé sa
un D
êtes
& v
bonne
avoir
voiez

dans votre imprimé François, que je ne nie aucun des Faits que vous me mettez à sus, que j'avoüe avoir Prêché les Doctrines que vous m'imputez ; mais que je nie qu'elles soient *Heterodoxes*, & prétens prouver qu'elles sont bonnes par trois Certificats ? Que signifie cela, Mon cher Frere ? La verité a-t-elle donc pour vous quelque chose de si monstrueux, que vous aiez resolu de faire un divorce éternel avec elle ? Quoi, je m'inscris publiquement en faux contre vos Accusations, & nôtre Troupeau les met au rang des *plus noires calomnies*. My-Lord Archevêque Certifie, qu'après l'examen des Faits eux-mêmes, il ne les a pas trouvées véritables. Et My-Lord Evêque parle de votre Ouvrage, comme d'une piece d'où la verité & le bon sens sont également bannis ; il appelle vos Accusations, *des difamations*. Il specifie même des Faits qu'il declare n'être pas véritables, & dit que ce sont des *imputations sans fondement*. Et vous prenez tout cela pour un aveu public des Faits alleguez dans votre Déposition. Et même vous chargez ces Prelats dans vos Libelles, d'avoir approuvé hautement mes Doctrines, comme bonnes & Orthodoxes, & même de m'en louer, & de m'en feliciter ; quoi que vous aiez, dites vous, prouvé que ce sont autant de *blasphemes*. Ce sont vos propres termes dans votre *Appendix Anglois*.

Quoi, Mon Cher Frere, vous m'accusez d'avoir Prêché que l'*Alcoran* est bon, excepté une petite Histoire d'un Oiseau qui s'envola. Qu'on peut être sauvé sans la Foi en Jesus Christ. Que Jesus Christ est un Dieu créé, & une simple creature, &c. Et vous êtes assez injuste pour accuser votre Archevêque, & votre Evêque, d'avoir trouvé ces Doctrines là, bonnes & Orthodoxes, & de m'avoir loué pour les avoir Prêchées. En verité cela fait grand pitié. Ne voyez vous pas que s'ils a voient trouvé que j'eusse

Prêché de pareilles folies & impietez ; il ne seroit pas possible qu'ils les eussent approuvées ? Et qu'au contraire, s'ils ont approuvé ma Doctrine, il n'est pas possible qu'ils aient trouvé veritables, les Faits contenus dans vos Libelles ? Certes vous calomniez en cela ces Prelats ; c'est en faire des Mahometans & des Sociniens. Comment faut-il donc s'expliquer pour se faire entendre ? Je vous declare encore une fois, en bon François, que les Faits rapportez dans vos Libelles, contre notre Troupeau, & contre moi, sont un tissu de faussetez, & d'impostures. Et c'est ce dont, non seulement les Certificats precedens, mais même la seule lecture de vos Libelles (comme le dit Mr. votre Evêque dans son Certificat) convaincront tous ceux qui les liront. Quel scandale !

Mais quel scandale encore ne nous avez vous point donné à la Cour Ecclesiastique, où je fus obligé de vous citer, pour tacher de reprimer en quelque sorte votre furie ? Ce ne fut point, Monsieur, pour des questions de Droit, mais pour des Faits, que je vous mis à la Loy ; ce fut pour calomnies : Et si vous aviez pû prouver les Faits contenus dans vos Libelles, vous gagniez votre proces, & me perdiez. Mais au lieu de cela, après trois mois de tems, vous ne delivrates à la Cour qu'une espece de Satire contre elle, & une vraye Rapsodie qui ne venoit point au Fait ; tant qu'enfin, le Vicaire General Decreta, que vous deviez être *Excommunié pour Contumace*. Afin de parer ce coup, & pour trainer l'affaire en longueur, vous en appellâtes pour Grief, à la Cour de Dublin, quoi que les Apels coutent fort cher. Aiant par là gagné quatre ou cinq mois de tems, vous parutes en personne à la Cour de My-Lord Archevêque. Mais quel scandaleux personnage y fites vous ? Pour sauver votre bourse, vous vou-

lute
Cou
à ju
Mon
& d
vie
ence
vôtr
vous
Cou
& c
refu
Cou
sur t
vous
Ce f
lui n
guez
Q
fuite
que
la fa
un p
ces ?
vaiss
fente
été c
fatig
four
de p
C
foibl
Libe
la C
autre
cach
pelant

lutes perdre v^{otre} ame. Au lieu de delivrer à la Cour les causes de v^{otre} Apel, vous demandâtes à jurer que vous n'aviez pas cinq *Pieces vaillant au Monde*, afin d'être reçu à plaider comme pauvre, & de pouvoir par ce moien, plaider toute v^{otre} vie pour rien. En ce tems là pourtant vous aviez encore environ soixante pieces de rente, outre v^{otre} belle Bibliotheque, & vos riches meubles que vous avez encore. Mais comme la Loy de cette Cour defend de recevoir en pauvreté les *Plaintifs*, & que vous étiez tel en qualité d'*Appellant*, on refusa v^{otre} serment; & après trois ou quatre Cours, My-Lord Archevêque Séant lui même sur son Tribunal, vous *condamna aux dépens*, & vous renvoya à la Cour de laquelle vous aviez appelé. Ce fut le 4. Decembre 1708. Mais vous le prîtes lui même à Partie, & en Appellates aux Delegates de la Reine, encore pour *Grief*.

Qui vit jamais une pareille chicane, & une fuite si honteuse? Si vos Accusations sont vraies, que ne les prouviez vous d'abord? Pourquoi à la faveur de tant d'incidens, prolonger à l'infini, un procez que vous auriez pû finir en deux Seances? Cela seul ne démontre-t-il pas v^{otre} mauvaise Foi, & ne prouve-t-il pas que vous vous sentez coupable du crime pour lequel vous avez été cité à la Cour; & que v^{otre} but a été de me fatiguer par les longueurs infinies que la chicane fournit, sachant qu'enfin, un vainqueur se lasse de poursuivre un fuiard?

Cependant après toutes ces fuites, vous avez la foiblesse de faire le *Fanfaron*, dans v^{otre} dernier Libelle, & demandez pourquoi je n'assemble pas la Cour des Delegates, sans dire un seul mot des autres Cours, où vous avez été si mal traité, & cachant au Public, que c'est vous qui êtes l'*Appellant* pour la seconde fois. Mais pour tant je

veux bien avoir ici la complaisance pour vous, de vous en dire les raisons : C'est I. que je voi que vous êtes un homme si extraordinaire, qu'on ne peut en venir à bout, ni par les Loix Divines, ni par les Loix Humaines. II. C'est qu'on m'a représenté que je me ferois plus d'honneur de vous regarder avec pitié, que de plaider contre vous. III. C'est qu'il ne s'agit devant ces Deleguez, que d'un incident que vous avez fait naître, & qui ne me regarde point ; savoir si Monseigneur l'Archevêque vous a grevé, en refusant votre serment de pauvreté, ou non ; & qu'aparemment après cet incident vous en feriez encore naître d'autres à l'infini, pour éviter de venir au Fait. IV. C'est que c'est à vous même à les assembler, puis que vous êtes l'Appellant. Il y a deux Sentences contre vous, outre les Certificats de nos Juges Naturels, qui mettent vos Accusations au rang des impostures ; ce qui suffit pour ma justification. Vos Apels, & tous vos Voiages, vous content bien près de cent Pieces, outre de bonnes Pensions que votre vie turbulente vous a fait perdre : Si vous n'êtes pas content, assemblez les Deleguez quand il vous plaira ; c'est votre affaire. Enfin, c'est que votre absence nous a laissé jouir du doux repos après lequel nous soupirions. Et voila ce que nous demandions, & non pas ~~à~~ votre ruine. Si vous revenez ici pour nous troubler, alors je verrai ce que j'ai à faire.

Mais à propos de votre Serment de Pauvreté, quel scandale, que de voir un homme de votre caractère & de votre aise, vouloir faire une pareille action ? Quel peut être votre but en cela, si ce n'est de vous mettre par là en état de répandre impunément dans le monde, les plus insignes impostures, sans rien craindre de la rigueur des Loix ?

Loix ? Resolu à faire ce serment, vous ne craindrez plus aucun procez, puis qu'à la faveur de ce serment, vous pouvez prolonger à l'infini un procez, sans que cela vous soit à charge. Au contraire vous auriez le plaisir de ruiner de biens, ceux que vous auriez déjà ruinez de réputation. Et quand il seroit notoire, que le serment seroit faux, cependant à la faveur d'une Donation en faveur de Mademoiselle votre sœur, le serment seroit reçu, si vous étiez le *Defendant*. Et c'est dequoi, par votre permission, j'avertis ici le Public ; afin qu'il ne soit pas surpris de voir à l'avenir, courir sous votre nom, toutes les calomnies, & toutes les impostures dont vous lui promettez l'*Histoire* à la fin de votre dernier Libelle. Vous ne craignez plus les Tribunaux des hommes ; un serment de pauvreté, vous les fait regarder avec indifferance : Et comme celui de Dieu ne paroît pas vous effraier beaucoup, il faudra désormais se voir en bute à tous vos traits empoisonnez, sans pouvoir vous reprimer.

Enfin pour mettre le comble au scandale, après avoir calomnié ma Foi, vous vous préparez apparemment aussi à calomnier mes Mœurs : C'est ce que m'annonce assez clairement, ce semble, un avis que vous donnez de votre main au Public, au bas de vos Libelles en François, que votre Valet distribué à Kilkenny : le voici mot pour mot, afin que chacun soit informé jusqu'à quel excès votre passion vous porte.

On donne cet *Abregé au Public*, dites vous, en attendant qu'on lui donne l'*Histoire entiere du sieur Renoult, de sa Religion, de sa Secte, & de ses Sectateurs, de ses commencemens, de ses progres, & de son établissement, & des moiens par lesquels elle a été établie : Comme aussi qu'on fasse part au Public des Certificats que l'on a de sa vie.* 1. En France. 2. A

Londres. 3. En Irlande. Comme aussi des Reflexions
sur les Ouvrages qu'il a donnez au Public.

On voit par ce scandaleux Avis, Monsieur, les
charitables projets que vous avez formez. Après
cela chacun peut décider, si c'est affectivement
la gloire de Dieu qui vous fait agir, & si c'est le
zele de sa maison qui vous devore. C'est là
avertir bien clairement le Public, que vôtre pas-
sion pour me perdre est telle, que *Flectere si ne-
queas Superos Acheronta movebis.* Je suis persuadé
qu'il n'y a point d'honnêtes gens en France qui
vous aient envoyé des Certificats contre moi.
Mais supposé qu'il s'y trouvât quelques canailles,
qui se fissent un mérite de me décrier parmi les
Protestans, & desquels vous eussiez obtenu quel-
que chose de semblable; ce sera un des beaux
endroits de vôtre vie; qu'on sache, qu'en Hol-
lande, où tous mes Ecrits ont été imprimez, &
à Londres où j'ai Prêché durant dix ans, Rome
n'ait pû trouver le moindre Echo de ses calom-
nies; & que n'est que seize ans après que je suis
forti de France, qu'elle a pû déterrer dans le
fond de l'Irlande, un fidele & zélé Protestant,
prêt à la servir, en rendant odieux à son propre
parti, un Profelyte qui a Ecrit & Prêché con-
tr'elle avec édification. J'espère, Monsieur, que
le Ciel confondra cette haine Italienne qui ne
peut être assouvie que par la perte du corps & de
l'ame de ceux qu'elle a pour objet; & que quoi
que vous fassiez, vous ne me forcerez pas à ren-
trer dans le Puits de l'Abyme. Mais peut être que
j'interprete mal vôtre intention, & que je donne
un faux sens à vôtre Avertissement: peut être que
cette Histoire du sieur Renoult, que vous promettez
au Public, sera à mon avantage, & qu'on n'y
lira que de glorieux Certificats. Dans cette su-
position que fait ici pour vous ma charité, je
prendrai

prendrai la liberté de vous donner quelques lumières qui pourront servir à la composition de l'Ouvrage.

Sur l'Article de ma vie en France, lisez un de mes Livres, intitulé, *l'Antiquité & la Pépetuité de la Religion Protestante*, &c. Vous trouverez vers les pages 19. & 20. de quelle manière je me suis comporté dans l'Ordre que j'ai quitté; & quel personnage j'y ait fait jusqu'à la veille de mon départ: Et comme c'est à ceux là même qui en avoient été témoins que j'adresse mon Ouvrage, & qu'ils ne m'ont point démenti, que je sache, vous pouvez prendre leur silence, pour un aveu Public de la fidélité de ma Relation.

Sur l'Article d'Irlande, j'espère que vous n'oublierez pas les Certificats que vous venez de lire: Et quant à Londres, je vous communiquerai quand il vous plaira, le Certificat que me donnerent les deux Eglises que j'y servoais, qui porte que j'y ai *toûjours exercé mon Ministère avec zele & édification*. Il est signé de Messieurs *la Place, Duval, & Ruer*, mes Collegues, & de 25. Anciens. J'en aurois pû obtenir de semblables de toutes les Eglises, n'y en ayant aucune où je n'aye Prêché: mais les honnêtes gens ne prennent pas tant de précautions; & quand l'on s'est acquis un certain degré de Réputation, l'on est au dessus de cela. Je ne vous prie pas de mettre dans mon Histoire, que je suis *Impeccable*, & que mon *zele*, & ma *piété* sont de *tous les lieux*, & de *tous les tems*. Je vous déclare ici, que je suis un pauvre pecheur, sujet à beaucoup d'infirmités; je ne doute pas même que vous ne puissiez trouver à Londres, comme ailleurs, des personnes assez peu charitables pour vous dire du mal de moi. Quel est l'homme au Monde qui ait une aprobation universelle? Mais ce qui me console, c'est que je ne sache pas avoir jamais fait tort

à personne, & que les honnêtes gens & les personnes les plus distinguez parmi ceux de notre caractère, à Londres, m'ont toujours honoré & m'honorent encore de leur estime, & de leur amitié. Monsieur de la Motte Ministre à la Savoye, que l'on doit sans contredit, mettre dans ce rang, vous en convaincra pour tous. Voici mot pour mot une Lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire en 1707. après que je lui eus envoyé une copie de la Lettre de My-Lord Archevêque de Dublin, & que vous pourrez inserer dans l'Histoire de ma vie. Je vous ferai voir l'Original quand il vous plaira.

L E T T R E

De Monsieur de la MOTTE, Ministre de
la Savoye, à Monsieur Renoult.

Monsieur & Très-Honoré Frere,

IL y a déjà quelques Semaines que j'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait la grace de m'écrire. Ce n'a été que faute d'occasion que je n'ai pas encore répondu. Rien ne me donne plus de chagrin, que les divisions qui naissent dans nos Eglises, l'édification de nos Troupeaux en est par là interrompue; & la Nation qui a la charité de les recueillir, s'en scandalise. Je voudrois pouvoir contribuer au repos de votre Eglise. Mais si la presence d'un Evêque sage & charitable, tel qu'est le vôtre, ne fait pas assez d'impression, qui est-ce qui oseroit espérer d'y réussir?

Je vous donnerai en toutes occasions, des marques de mon estime. On peut dire que vous avez fait honneur aux Profelytes, par votre assiduité à exercer les Beaux Talens que Dieu vous a donnez, & à tenir une conduite digne de votre Ministère. Vous pourriez

tirer

per-
notre
ré &
leur
à la
dans
Voici
neur
voié
éque
dans
origi-

irer de Londres, quantité de semblables Témoi-
gnages. Mais je croi, Monsieur, & Très-Honoré
Frere, que vous n'en avez aucun besoin, puis que vous
êtes connu en Irlande par vous même. Permettez moi
seulement de vous dire, que parmi ceux qui vous esti-
ment, il n'y en a point qui vous honorent plus que vô-
tre très-humble & obeissant Serviteur,

A Londre ce 12.
Decembre 1707.

LA MOTTE.

re de
Let-
Ce
épon-
divi-
le nos
n qui
von-
Mais
qu'est
e qui
ques
fait
ercer
tenir
uriez
tirer

Tel que puisse être vôtre dessein, Monsieur,
cette Lettre peut servir, ou à confirmer le bien
que vous direz de moi dans mon Histoire, ou à
confondre les impostures dont vous la remplirez.
Mais puis que je suis sur le Chapitre de Monsieur
de la Motte, je vous demande la permission de
vous quitter un moment, pour lui dire deux mots,
aussi bien qu'à Mrs. ses Collegues, & en général
à tous les Pasteurs François, à qui vous adressez
vôtre dernier Libelle; après quoi je reviendrai
à vous.

Messieurs & Très-Honorez Freres,

DANS le Libelle que Monsieur D- vous Adresse
contre moi, il m'accuse d'avoir refusé les Mini-
stres François d'Irlande, pour nos Juges. C'est encore
là un mensonge notoire, comme tout le reste: jamais ils
ne m'ont été proposez par mes Superieurs. Je ne recuse
pour Juges que ceux qui sont à Bedlam, ou qui meri-
tent d'y être, pour décider, si j'ai été capable de Prêcher
les impertinences qu'il m'impute. Mais je vous dirai,
Messieurs, que dans un de ses Libelles en Manuscrit, il
y a une matière de Fait fort curieuse, de la verité, ou
de la fausseté de laquelle vous seuls, avec tous vos
Peuples pouvez juger. Ainsi j'en appelle à vous & à

eux ; & je vous prie de prononcer. Après m'avoir imputé un nombre infini d'extravagances & d'impietez, ce charitable Ministre, ajoute en propres termes ce qui suit.

J'étois fort chagrin de voir, que dès que nous entendimes Prêcher de pareilles Doctrines, nous ne fimes pas tous, comme firent à Londres quelques milliers de Protestans François, qui, à ce qu'on m'a rapporté, dès qu'ils virent monter en Chaire ce Monsieur Renoult, sortirent de l'Eglise, le laisserent là seul, avec ces deux Anciens, ne voulant jamais plus l'entendre Prêcher ; sur quoi il prit le parti de venir en Irlande.

Après cela, Mr. David dit, en quoi Dieu m'est témoin que je ne lui impute rien faussement.

Dans un autre endroit du même Libelle, il en parle comme d'un Fait très-certain, & non pas comme d'un oui dire. En effet, qui auroit jamais été capable de lui dire une pareille impertinence ? Qu'il nomme quelque personne vivante qui lui ait fait ce sot rapport. Après m'avoir imputé d'avoir exhorté nos Peuples à ne venir plus l'entendre Prêcher, il dit, que j'aurois dû ajouter ces mots ; Faites lui (à Monsieur David) comme une Assemblée toute entière me fit à Londres, à moi Renoult, laquelle dès qu'elle vit monter en Chaire, se dispersa, tant on m'avoit en horreur.

Que dites vous à cela, Messieurs ? En laquelle de vos Eglises se fit cette dispersion ? Laquelle est-ce qui m'avoit tant en horreur ? Prononcez en faveur de ce bon Pasteur, s'il accuse juste : Confirmez vous même son Accusation si elle a le moindre fondement. Mais si vous êtes convaincus, que c'est là une fausseté notoire, une imposture, qui dans la bouche de tout autre, passeroit pour une Ironie & une Contreverité : Qu'il vous soit par conséquent notoire à vous & à tous vos Peuples, que cette Accusation n'a aucun respect pour la vérité ; que le mensonge est son Element, & qu'il confirme mē-

me les plus insignes impostures, par le sacré nom de Dieu : Et qu'ainsi on s'inscrit ici en faux publiquement contre tout ce qu'il a débité, & tout ce qu'il promet de débiter, par Ecrit, ou de vive voix, contre ma Reputation, & celle de mon Troupeau : Etant tres-persuadé, que s'il répand dans le Public quelques Certificats fletrissans contre nous, ce seront toutes pieces supposées, ou sous des noms de personnes inconnues, ou si éloignées, qu'on ne pourra s'en enquerir ; ou enfin de quelques visionnaires, ou canaille, gens de sac & de corde, & non d'aucun homme de probité & d'honneur, connu pour tel dans le Public. Et j'espere, aussi, Messieurs & Tres-Honorez Freres, qu'ayant l'honneur, tout Proselyte que je suis, (si on peut m'appeler ainsi après Seize ans de Ministère,) d'être votre Frere, comme Chrétien, & comme Ministre, vous m'accorderez votre protection en toutes occasions, & n'abandonnerez pas avec indifférence, ma Reputation en proie à une langue si maligne, & à une plume si empoisonnée.

Voilà, Monsieur, & Tres-Cher Frere, ce que j'avois à dire à ces Messieurs : Je reviens maintenant à vous : Et après avoir exposé à vos yeux une partie des scandales que vous nous avez donnez, & nous donnez encore, je vais tâcher de vous en faire voir l'énormité, & le grand danger auquel cela vous expose.

2. La haine du Prochain est un meurtre devant Dieu. Celui qui hait son Frere est meurtrier, dit l'Ecriture. Ainsi dans ce sens là, cette haine implacable qui vous porte à déchirer d'honnêtes gens, est un meurtre. Toutes vos impostures sont comme autant de coups de poignards, que vous tâchez d'enfoncer dans mon sein & dans celui de nos Enfans. Voilà l'énormité de votre péché.

La calomnie est le péché du Diable : Ce mot signifie Calomniateur. Et il est dit, qu'il est men-

teur & meurtrier dès le commencement. Tout calomniateur de profession, est une espece de Demon incarné. Mais ce que l'on peut dire de plus doux pour vous, c'est que vous marchez sur les traces de ce cruel ennemi des ames, en foulant aux piez ce que la verité a de plus sacré, & en portant la calomnie jusqu'à son Trône pour les faire regner en sa place. Car n'est-ce pas ce que vous faites lors que vous choisissez la Chaire Evangelique pour être le Théâtre de vos passions, & le lieu où vous débitez sans crainte les plus odieuses impostures ? Voilà l'énormité de votre peché.

Etre calomniateur, c'est être selon Saint Paul, *un Ange de Satan* ; son Ministre, son supôt. Vous savez, Monsieur, que les Scavans sont persuadez, que l'écharde de cet Apôtre, qu'il apelloit un *Ange de Satan* qui le spuffletoit, étoit un ennemi violent & acharné, qui pour lui faire perdre le fruit de son Ministère, le persecutoit sans relache, en calomniant sa personne & sa Doctrine. N'est-ce pas là justement votre procedé à mon égard ? Il y a environ 16. ans que par la grace de Dieu, j'édifie l'Eglise, autant qu'il m'est possible ; cette édification vous remplit le cœur d'un *fiel tres-amer*, & vous met hors de vous même, au lieu de vous en réjouir. Et afin de la ravir à l'Eglise, vous décriez mes Sermons, mes Livres, ma Personne, dans la Chaire, dans vos Ecrits, dans vos Conversations. Voilà l'énormité de votre peché.

Vous êtes aussi l'Echarde de plusieurs bons Chrétiens, qui portent en leur corps les flettrissures du Seigneur Jesus. Vos Libelles seroient capables, si Messieurs les Anglois ne les regardoient avec pitié, de leur rendre suspects tous les François Refugiez, & de les leur représenter comme autant de scelerats, qui n'ont quitté leur Patrie, que pour exciter le feu, dont on y punit le Socinianisme & la

Polygamie ; plutôt que comme de vrais Protestans qui aient souffert Persecution pour Christ.

Car enfin, Monsieur, quelle autre idée pourroient-ils avoir des Refugiez en général, s'ils ajoutoient foy à deux matières de Fait, qui se lisent dans vos Libelles en leur Langue, contre nôtre Troupeau ? L'une que *Le Parti Socinien a tellement prévalu, qu'ils ont envoyé vers vous, un ENVOIE' EXTRAORDINAIRE, pour vous menacer de malheur, si vous Prêchiez davantage contre le Socinianisme, & pour vous soutenir des Propositions Sociniennes* : L'autre, qu'il y en a trois parmi mes Sectateurs qui ont chacun deux femmes en même tems. Cela réjaillit même sur nôtre Supérieur. Car s'il y a parmi nous une telle infamie, My-Lord Evêque seroit tres-coupable de la souffrir sous ses yeux & à sa porte. Mais supposé qu'il y eut parmi nous un tel scandale ; quel peut être vôtre but en l'annonçant à tous ces Roiaumes par plusieurs imprimez en Anglois & en François, afin que personne ne l'ignore ? Rome vous a-t-elle donc gagé, non seulement pour venir ici persecuter les Profelytes sortis de son sein, mais encore pour calomnier ces illustres fugitifs, qui ont cherché dans ces heureux climats, un azile assésuré contre sa fureur meurtriere ? Je n'en scai rien : Mais ce que scai, c'est que si j'en usois ainsi, vous auriez raison de m'appeller un *Emissaire de Satan*, envoyé dans ces lieux, pour y faire ce que la persecution n'a pu faire en France.

Mais après tout, où est dans mon Troupeau ce scandale, que vous publiez comme à son de Trompe ? Et s'il y en avoit quelques-uns qui aiant en France des femmes *Adulteres*, ou *Apostates*, ou l'un & l'autre tout ensemble, eussent été obligez d'en épouser d'autres dans leur Refuge, (comme cela n'est pas sans exemple en Hollande) après avoir

tenté inutilement toutes sortes de voies pour faire revenir les premières de leur égarement ; que ne spécifiez vous donc la chose , sans dire en général , *qu'ils ont deux femmes en même tems* ; laissant lieu de juger qu'ils les ont ensemble à la façon des Turcs , afin de rendre par *cette omission Jesuitique* , nôtre Nation plus odieuse à ceux qui ont eu la bonté de la recueillir & de lui faire du bien ? Mais au reste , aucun François ne s'est marié à Kilkenny depuis que j'y suis. Les choses y étoient telles qu'elles y sont avant mon arrivée.

Le Sexe lui même , dont l'honneur , aussi bien que le nôtre , doit être si sacré , n'a pû échapper à vos calomnies. Dans un autre Libelle en Manuscrit & de vôtre propre main , que nous avons , & que vous avez distribué , après avoir décrié les hommes , vous attaquez aussi les femmes de nôtre Troupeau ; & exprimant sans honte par des *termes Grivois* , les sales & vilaines productions d'un cœur ulceré , vous dites que parmi les femmes de mon Troupeau , *Il y en a qui ont couru à l'Armée après les Soldats , qu'on les y est allé querir , & qu'on les en a ramenées le VENTRE PLEIN*. En attendant que vous prouviez ce Fait , aussi bien que les autres , on avertit ici le Public , que c'est là une imposture monstrueuse , & qu'il n'y a , par la grace de Dieu , aucune femme Réfugiée à Kilkenny , à qui convienne seulement la moindre ombre de cette sale Turpitude. Quelle horreur , de voir un Ministre débiter de pareilles vilenies , au lieu de tirer le voile sur les foiblesses de son prochain , s'il les connoissoit ? Voilà l'énormité de vôtre peché.

Mais ce qui la comble , cette énormité , c'est que vous pechez contre la vérité connue ; ce qui est particulier à la calomnie. Le peché que l'Ecriture apelle le blasphème contre le Saint Esprit , &

(55)
qui est irremissible, étoit une calomnie. Ceux
qui accusoient Jesus Christ, de chasser les Diables
par Beelzebub le Prince des Diables, savoient dans
leur cœur, qu'il ne les chassoit que par la vertu
de Dieu : Voila ce qui rendoit leur calomnie si
énorme, que le Saint Esprit la regarda comme un
outrage fait à lui, & un mépris formel de ses
lumières. Je ne voudrois pas dire que toute ca-
lomnie, fut un blasphème contre le Saint Esprit ;
mais elle y conduit, & plus elle est atroce &
maligne, plus elle en approche.

O mon cher Frere, c'est ici que je fremis &
que je tremble pour vous ! Car il n'est pas possi-
ble de se persuader, que vos calomnies ne soient
pas tres-volontaires, & que vous ne pechiez pas
directement & formellement contre la verité con-
nuë. Vous prétendez, à ce que vous dites, avoir
parfaitement bien ouï tout ce que j'ai Prêché en
vôtre presence ; & quand on vous objecte vôtre sur-
dité, vous répondez, qu'il faut que j'aie Prêché mes
impiétés bien haut, puis, tout sourd que vous êtes vous
les avez entendues. Or, mon cher Frere, si vous
m'avez entendu, vous savez dans vôtre cœur que
je n'ai jamais été capable de Prêcher que l'Alcoran
est bon, excepté une petite Histoire d'un Oiseau qui s'en-
vola. Ni de faire un Sermon exprès pour mon Epouse,
où j'aie dit que Dieu avoit fait un plus grand miracle
en la preservant du naufrage, que tous ceux que Moïse
& Jesus Christ ont faits. Non plus que d'ensei-
gner, que sans la Foi en Christ, on peut être sauvé ;
ou que Jesus Christ est un Dieu créé, & une simple
creature ; & mille autres choses semblables que vous
m'imputez dans vos Libelles. Vous savez au con-
traire dans vôtre cœur, si vous m'avez entendu,
qu'en Prêchant sur la Divinité de nos Ecritures,
plusieurs Sermons que j'ai aussi Prêché à Londres,
aussi bien que tous les autres que vous attaquez,

je dis, qu'à la reserve de ce que Mahomet avoit tiré de nos Ecritures, (en quoi il rendoit malgré lui hommage à la verité de nôtre Religion,) tout son Alcoran n'étoit qu'un Tiffu de *contradictions*, d'*impietez*, de *blasphemes*, de *Fables*. Je rapportai même, comme vous savez, un abrégé de ces contradictions, de ces impietez, de ces blasphemes & de ces Fables, comme le fait Monsieur *Pictet* dans un de ses Sermons sur ces paroles, *Eprouvez toutes choses*; & presqu'en mêmes termes; quoi que je ne l'eusse jamais lû auparavant. Comment donc est-il possible que m'ayant bien entendu, vous m'accusiez dans vos Sermons, & dans vos Libelles, d'avoir Prêché que *l'Alcoran est bon, & doit être aprouvé, excepté une petite Histoire d'un Oiseau qui s'envola*. N'est-ce pas là pécher formellement contre la verité connue?

Mais que signifie *ce petit Oiseau*, me dira-t-on? Qui la mis dans la tête du pauvre Monsieur David? C'est ce qu'on m'a demandé mille fois: Ainsi pour m'épargner la peine de répéter toujours la même chose, permettez moi, s'il vous plaît, Monsieur, de satisfaire ici le Public sur cela, par une Réponse publique. J'avertis donc ici le Lecteur qu'en rapportant dans le Sermon dont je viens de parler, quelques-unes des Fables impertinentes qu'on lit dans l'Alcoran, pour en faire mieux voir le ridicule, je fis mention de celle où Mahomet dit, que *Jesus Christ pour confondre les Juifs, prit de la terre, en fit un Oiseau, qu'il couvrit de plume, & ayant soufflé en lui, lui donna la vie, & le fit voler*. Voilà l'origine du *petit Oiseau*, qui semble avoir fait son nid dans le cerveau de Mr. David. Car depuis ce tems-là, il s'est écrié presque dans tous ses Sermons, *C'est une bonne Religion que la Religion de Mahomet*, disent ces misérables Sauterelles, *excepté une petite Histoire d'un Oiseau, & même il s'en*

est envolé, ce beau petit Oiseau. Et dans ces Libelles, ce petit Oiseau est toujours perché à la tête des Accusations, contre mes Sermons.

Vous savez encore, Monsieur, dans votre ame, si vous m'avez entendu, que j'ai Prêché, que hors de Christ il n'y avoit point de salut, & que Jesus Christ étoit aussi véritablement Dieu éternel, qu'il est véritablement Homme, né dans le tems, & cela même dans les Sermons, où vous dites que je l'ai apellé un Dieu créé. A Dieu ne plaise que j'aie jamais d'autres sentimens; mes Ecrits & mes Sermons ne roulent jamais sur d'autres principes. Et vous savez aussi dans votre ame, que si j'avois Prêché les folies & les impietez que vous m'imputez, d'autres que vous, qui êtes tres-sourd, & d'autres que Mademoiselle votre Sœur, & votre pauvre Suisse, les auroient entendues. Vous péchez donc, en me les imputant, contre les lumières de votre propre conscience.

Ce peché ne paroît pas moins dans plusieurs autres matières de Fait, qui n'ont rien de commun avec mes Sermons. Vous savez dans votre ame que je n'ai jamais Refusé la Coupe au Peuple, & que si je ne la lui donnai pas, c'est que vous m'en empêchâtes, en vous en saisissant. Vous savez dans votre ame, que je ne fus jamais en horreur à Londres, mais toujours en édification. Et il est notoire qu'avant qu'un de vos charitables compatriotes & fideles correspondants y fût, (mais qui n'y a jamais demeuré de mon tems) il ne s'y étoit point encore trouvé de gens assez lâches & assez mauvais Chrétiens, pour m'aller décrier avec infamie de maison en maison; principalement chez les personnes qu'il fait être de mes amis, (comme de tres-honnêtes gens, chez qui j'ai été exprés pour cela, m'ont écrit qu'il le fai-

faisoit , avec menace , que si je ne m'accommodois pas avec vous , il me perdrait .)

Enfin vous savez dans votre ame , que bien loin d'avoir écrit sur un Livre de *Monsieur Jurieu* , des *Notes Sociniennes* , j'en ai écrit au contraire , de *tres-Antisociniennes* ; puis que j'y ay écrit en propres termes , comme vous l'avez lû vous même , que le *Pere & le Fils* en la Divinité , sont d'une même substance en individu , c'est à dire sans aucune division ; & non pas simplement en espece ; comme la *Mere & l'Enfant* qui est dans son ventre , qui n'ont la même substance que par ressemblance , de sorte qu'ils sont deux personnes , non seulement distinctes , mais divisées , & mêmes deux natures : Au lieu qu'en la Divinité , il y a bien distinction de personnes , mais non pas division , & une seule & même nature en nombre ; *Una eademque natura numero*. Voilà , Monsieur , la Théologie Chrétienne : Et si vous prenez cela pour Socinianisme , il faut que l'âge , ou la passion vous en aient fait oublier les Principes.

Vous avez encore lû que j'ai écrit sur le même Livre , qu'on ne pouvoit détruire le Systeme de *Monsieur Jurieu* sur la Redempcion , sans détruire la Religion Chrétienne : Et que s'il y avoit sur la Terre une Religion semblable à celle qu'il combat dans ce Livre sous le nom de Socinianisme , d'une maniere invincible je la regardois comme une production de l'Enfer , à qu'on devoit dire *Anatherpe* , &c. Comment donc est-il possible que dans vos Ecrits , & dans vos Conversations vous publiiez que j'ai écrit & signé de ma propre main , des *Notes Sociniennes* sur le Livre de *Monsieur Jurieu* ? Si je Prêche ou signe qu'il n'y a qu'un seul & vrai Dieu , vous m'accusez aparemment d'avoir Prêché & signé l'*Atheisme*. Je n'en sai rien ; mais ce que je sai , c'est qu'en tout cela , vous combattez la vérité comme de propos

delibéré, & de pure malice ; ce qui est un tres-grand crime : Dieu veuille qu'il ne soit pas à mort. *Voilà l'énormité de votre péché.*

De pure malice ! Je suis bien fâché d'être obligé de me servir de cette expression. Je voudrois pouvoir avec vérité rejeter votre procédé, comme font quelques-uns, sur un simple *desordre d'esprit*, causé par l'âge, ou par l'étude. Mais pour moi, je suis d'un autre sentiment ; & pour ne point vous flater, je suis tres-persuadé, avec bien d'autres, qu'il y a dans votre fait, *perversité de cœur*, & *desordre d'esprit* tout ensemble. Je m'explique. S'il n'y avoit absolument que *corruption de cœur*, vos Accusations seroient ménagées avec plus de prudence, & vous ne m'aurez pas fait parler en insensé, ni allegué des Faits qui sont faux de notoriété publique : *Qui nimis probat, nihil probat.* En un mot, vos Libelles ne seroient pas remplis, comme ils le sont, de contradictions ridicules, & d'accusations si bisarres & si grotésques pour la plupart, que lors qu'on les lit, on croit lire, quelques Contes de Fées, ou quelque Roman fait exprés pour berner les faux Orthodoxes, qui font de la Religion le voile de leurs passions, plutôt qu'un Ouvrage serieusement écrit. Et s'il n'y avoit en vous que simple *maladie d'esprit*, on la remarqueroit en toute autre occasion ; au lieu que vous ne vous égarez que lors que les objets de votre haine se presentent à votre imagination, & que vous parlez ou écrivez contr'eux.

Par exemple, je voi tout ensemble cette *perversité de cœur*, & ce *desordre d'esprit* dans les extraits que vous citez de la *Republique des Lettres* de Novembre 1701. & du *Dictionnaire de Monsieur Bayle*, contre le Livre des *Avantures de la Madona*. Vous avez lu dans la *Republique des Lettres*, que quelques personnes aiant

à Republique

H

trouvé

trouvé à redire au quatrième chapitre de ce Livre, sur ce que j'y parlois peu avantageusement du Concile d'Ephèse, & de Saint Cyrille, & faisant paroître de la répugnance à me servir du Titre de *Mère de Dieu*, cela avoit donné occasion à un petit Ouvrage intitulé, *Le Protestant scrupuleux*, &c. Et aussi tôt vous donnez cet Extrait au Public, pensant me décrier par cet artifice. Mais est-ce là tout ce que dit Monsieur Bernard ? En demeure-t-il à cette Preface ? Ne raporte-t-il pas ensuite, aussi bien que les *Ouvrages des Sçavans* de ce tems là, un abrégé du *Protestant scrupuleux*, où je fais voir, sans qu'il reste de réplique, que je n'ai rien avancé touchant Saint Cyrille, le Concile d'Ephèse, & le Titre de *Mère de Dieu*, que ce que Messieurs *Furieu & Barage*, avoient fait imprimer avant moi ; l'un dans sa *Lettre Pastorale* sur l'origine du Culte de la Vierge, & l'autre dans son *Histoire Ecclesiastique* ? Certes cette omission affectée & Jesuitique, sent fort la mauvaise foi de Maimbourg. Un simple desordre d'esprit n'est pas capable de ces sortes de voies obliques. Il y a donc là perversité de cœur.

Je n'ai pas le *Dictionnaire* de Monsieur Bayle ; mais l'extrait seul par lequel vous prétendez me deshonorer, me fait au contraire beaucoup d'honneur. Tous mes termes, dit-il, sont fort honnêtes ; & les Protestans ont jugé, que j'avois en cela rendu service à la bonne Cause, aiant eu pour but de faire sentir le ridicule du Papisme sans aucune Controverse. Cela étant, j'ai lieu d'être content de mon Travail. Depuis 70. ans que vous êtes au Monde, a-t-on imprimé quelque *Dictionnaire* qui annonce à toute la Terre, que vous aiez rendu service à la bonne Cause, par quelques Ouvrages ? Bien loin, Monsieur, de me fâcher contre vous, je vous remercie

mercie de bon cœur, de cet extrait de Monsieur Bayle, qui renferme un Témoignage si glorieux pour moi ; je ne l'avois jamais lu.

Mais Monsieur Bayle, dit aussi dans cet extrait, que les idées que je veux que l'on ait, sont infames, horribles, monstrueuses, & qu'elles font frissonner le corps & l'ame. Il a raison, j'en dis autant que lui. Et c'est en cela même que je fais sentir le ridicule du Papisme sans aucune Controverse, & ce qu'on ne peut seulement penser sans horreur & sans frissonner, à ce que Rome croit sans honte.

Car se représenter la Vierge aparoitre à un Dominique, le sein découvert comme une Vénus, lui donner à tetter, le baiser tendrement, l'Epouser ; ou bien faire l'Office de Portière d'un Couvent, en la place de sa Detrote qui court le Pais en se prostituant à un Prêtre, j'avoie que cela donne des idées infames ; mais l'infamie retombe sur ceux qui ont inventé ces Fables impies, & qui les croient comme des veritez ; & non pas sur un Protestant qui les tire des Legendes, & les raporte pour démontrer au Public l'aveuglement du peuple Romain, & le ridicule du Papisme. Autrement nos Ancêtres, qui pour faire honte aux Paiens, leur reprochoient dans leurs Livres, les amours impudiques de leur Jupiter, & les prostitutions de leur Vénus, se seroient rendus coupables d'infamie : Car les idées qu'ils vouloient que l'on en eût, faisoient frissonner le corps & l'ame. Et sans remonter si haut, Monsieur Jurieu lui même devoit être aussi taxé d'infamie ; car il n'y a pas, que je sache, une seule Fable Romaine dans la *Maidona*, qu'il n'ait rapporté avant moi, & souvent en termes plus forts, dans son Livre Des Préjugés Legitimes contre le Papisme. On peut donc dire de lui comme de moi, que les idées qu'il veut que l'on ait, sont infames,

horribles, monstrueuses, astringentes, & font frissonner. Mais en cela même il a rendu, aussi bien que moi, service à la bonne Cause ; parce que cela seul prouve que la Religion qui adopte ces horreurs, ne peut être la vraie Religion. Et voila ce que la passion vous a empêché de distinguer ; de sorte que vous avez pris des louanges pour des injures ; ce qui marque un desordre d'esprit. Mais après tout, vous devriez bien laisser à *Babylon*, le soin de penser ses plaies.

L'on ne peut donc absolument vous disculper, en rejetant vos impostures sur un pauvre esprit qui s'égare, sans que le cœur y ait aucune part. C'est sans contredit un mauvais cœur qui les conçoit ; mais un cœur si passionné & si brulé par la Bile noire qui le suffoque, que l'esprit offusqué par les épaisses vapeurs qu'il exhale, ne peut alors enfanter que des monstres. Mais cela ne peut vous justifier ni devant Dieu, ni devant les hommes ; parce que la perversité du cœur qui produit l'égarement de l'esprit, est tres-volontaire & vous plaît. C'est ainsi que devroient vous parler ceux qui se disent vos amis ; au lieu de vous voir périr avec indifférence, ou de vous épargner par une lâche & criminelle complaisance ; ou même de vous animer & de souffler le feu qui vous consume. Dieu redemandera votre ame de leurs mains : Et si jamais il vous fait la grace de revenir à vous, vous reconnoîtrez alors, que ce sont de faux amis, & que je vous aurai plus obligé qu'eux, en sondant vos plaies jusqu'au fond, en vous faisant connoître votre mal tel qu'il est, en y appliquant le seul appareil qui puisse vous guérir.

Mais ce qui me fait craindre que cette guérison ne soit bien difficile, c'est la considération des Sermens, par lesquels vous avez confirmé vos impostures.

postures. Quand vous voulutes, pour preuves des Accusations contenuës dans vos Libelles, donner vôte Serment à Mr. l'Archevêque de Dublin en 1707. dans sa chambre, *God forbid*, vous répondit ce Prelat par pitié pour vôte ame. Et quand vous voulutes faire la même chose en 1708. devant Mr. nôtre Evêque, & Mr. nôtre Doyen, on vous arracha le Livre des mains, en vous criant, *take care of your Soul, Mr. David*. J'y étois present avec plusieurs autres. Mais enfin, comme si vous aviez juré la perte de cette pauvre ame, & d'en faire la victime infortunée de vos passions, vous l'avez dérobée à la charité de ces Prelats; & bon gré, malgré, avez voulu jurer, afin d'en imposer au Public, qui à ce que vous avez aparemment crû, ne pourroit se persuader qu'un Ministre de 70. ans, voulût faire un faux Serment.

En effet, vôte Libelle imprimé en Anglois, qui est de 43. pages in Quarto, est renfermé entre deux Sermens fort remaquables : L'un dans la Preface, qui dès l'entrée donne de l'Auteur & de l'Ouvrage, l'idée qu'on doit en avoir. Voici vos propres termes fidelement Traduits. *Je proteste devant Dieu, dites vous, que je ne dis rien ici en matiere de Fait, touchant les Doctrines de Monsieur Renoult, que ce que j'ai entendu, l'ayant écrit immédiatement après le Sermon, & l'ayant lu à ma Sœur, qui est une PERSONNE D'AGE, (Dans le Manuscrit il y a FILLE D'AGE,) & bien instruite en matiere de Religion, & souvent à d'autres qui l'avoient oui avec nous.*

Quand on lit cela, on croit rêver. La plupart portant aussi tôt la main à la tête, ferment le Livre, & indignez de voir dans un si pitoyable début le Saint nom de Dieu profané, ils n'en lisent pas davantage. Il falloit aussi nommer ces autres

Membres de votre Conseil Privé, où la *Fille d'âge* Preside : Mais vous avez eu honte aparamment de ~~le~~ dire, & l'ayant lû à mon Valet aussi. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont plus de patience, voient un scandale bien plus énorme, s'ils lisent jusqu'à la fin. Là, on voit, que nos Superieurs ayant refusé votre Serment, vous allâtes trouver ce bon Vieillard de Maire, dont j'ai déjà parlé ; & que pour mieux lui en imposer, vous vous mites à genoux chez lui, & y fites cette longue Priere qui est à la fin du Libelle, où on lit cet Extrait, *Sois ô grand Dieu, le Témoin de ton Serviteur, & beni cet Ouvrage qu'il va faire, avec une grande reverence, & la crainte due à ta Majesté.* Après cela on lit vn Certificat de ce Magistrat qui porte que ce bel Ouvrage, sur lequel vous avez invoqué le nom de Dieu, est un Serment que vous avez fait sur les Saints Evangelles devant lui, par lequel vous jurez que le contenu de votre Déposition, est vrai dans son tout & dans chaque partie. Et voila la conclusion du premier Ouvrage que vous avez mis au jour pour éterniser votre nom à la façon d'Erostrate.

Bon Dieu dequoi l'homme n'est-il point capable, quand une fois Dieu l'abandonne à lui même ? La plume m'est presque ici tombée de la main, & j'ai écrit en fremissant, ce que vous avez fait ~~peut-être~~ sans trembler. De bonne foi, Mon Cher Frere, n'est-ce pas là se jouer de cet Etre Supreme, devant lequel les Seraphins tremblent eux mêmes ? Peut-on croire que quiconque profane ainsi son S. & Sacré nom, pour en confirmer les plus palpables impostures, soit bien persuadé, qu'il y a un Dieu, devant le terrible Tribunal duquel il comparoitra bien tôt ? Si vous le croiez, tremblez, & reconnoissez en ce Serment l'énormité de votre peché ; & pensant au grand danger

ger auquel cela vous expose ; humiliez vous devant Dieu, & lui faites une amende honorable, pour une si scandaleuse profanation. Dieu ne peut être moqué ; *Malheur par qui scandale avient.* Je voi dans le Ciel de Grands Saints, qui sur la Terre ont été Adulteres, Voleurs, Idolatres : Dieu leur aiant fait la grace de se convertir : Mais je n'y découvre point de Calomniateurs. La Calomnie, sur tout quand on y persevere, est un crime si énorme, qu'il est rare que Dieu n'abandonne pas les Calomniateurs à un sens réprouvé, & ne les châtie pas souvent même dès ce monde. C'est ce que nous annonce le feu du Ciel qui tombe sur Coré, Dathan, & Abyram pour avoir calomnié Moïse & Aaron. Cette fin Tragique d'un Absalon, pour avoir par ses calomnies, Détrôné son Pere : Cet aveuglement dont Elymas est frappé, pour avoir calomnié Saint Paul : Cet endurcissement fatal, dont sont punis les Pharisiens, pour avoir, par leur calomnies, fait mettre à mort le Juste, &c.

3. Prevenez donc pendant qu'il en est tems, Mon Cher Frere, les tristes effets de la colere de Dieu. *Si aujourd'hui vous oiez sa voix, cessez d'endurcir votre cœur.* Les choses Saintes que vous avez profanées ; la Chaire Evangelique, où vous avez fait des vœux solennels pour ma damnation, en y souhaitant que je rentrasse dans l'abyme, & que Dieu me confondit : Le Saint nom de Dieu que vous avez fait servir à vos desseins criminels ; nos Saints Mysteres pour qui vous avez manque de respect ; la reputation de tant d'honnêtes gens que vous avez flétrie ; tout cela vous accuse devant Dieu, & crie vengeance contre vous. Mais le Sang de Jesus Christ nôtre Divin Redempteur, & nôtre seule Propitiation, qui crie grace & misericorde,

ricorde, pour tous les pecheurs penitens, l'em-
portera sur la voix de vos pechez, si vous les
confessez & les delaissez. Celui qui cache ses
transgressions, ne prosperera point, mais celui qui les
confesse & les delaisse, obtiendra misericorde. C'est la
grace que je demande à Dieu pour vous, de toute
mon ame, & je le supplie avec ardeur de vous
l'accorder. Amen.

Fait à Kilkenny, le

Premier de Fevrier 1711.

F I N.
26 MA 59